

DÉLIBÉRATIONS



Procès verbal de la réunion du Conseil Municipal du Lundi 12.03.2012

◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆
Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 h 30.

Le lundi 12 mars 2012, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Grenade, régulièrement convoqués (date de la convocation : 05.03.2012), se sont réunis, sous la présidence de Mr. Rémy ANDRE, Maire.

Étaient présents : Mr. ANDRE, Maire,
Mr. DELMAS, Mme LE BELLER, Mr. KACZMAREK, Mr. SCHIELE, Mme FIORITO-BENTROB,
Mme LOUGE, Mr. LACOME, Maires Adjoints.
Mme D'ANNUNZIO, Mr. BOISSE, Mme BRIEZ, Mme CHAPUIS-BOISSE, Mr. ANSELME, Melle MANZON,
Mr. VIZZINI, Mr. SOULAYRES, Mr. MAUTOR.

Représentés : Mr. NADALIN (par Mr. ANSELME), Mme SCHIELE (par Mr. SCHIELE), Mme ZAMPROGNO-ANDRE (par Mr. ANDRE), Mme VOLTO (par Mr. VIZZINI), Mme PUISSEGUR-GAZEAU (par Mr. SOULAYRES).

Absents : Mme VOUZELLAUD, Mr. PEEL, Mr. ISSAD, Mme HADROT, Mr. POCHON, Mr. CRIPIA, Mme COLL.

◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆
Secrétaire de séance : Mme Sabine MANZON est désignée secrétaire de séance.

◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆
L'ordre du jour est arrêté comme suit :

- Informations règlementaires. Décisions prises dans le cadre de la délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au Maire (article L2122-22 du C.G.C.T.) :
 - ◆ *Décision n° 01/2012 du 19.01.2012* : Attribution du marché de prestations intellectuelles « Aménagement d'une parcelle de terrain avec création d'un centre de loisirs, d'une école et d'une crèche ».
 - ◆ *Décision n° 02/2012 du 02.02.2012* : Location des salles municipales – Participation aux frais de fonctionnement.
 - ◆ *Décision n° 03/2012 du 02.02.2012* : Signature d'une convention de mise à disposition, à titre gratuit, de locaux, matériels et personnel, entre la Commune de Grenade et l'Association « Les Restos du Cœur » pour la campagne d'hiver 2011-2012.
 - ◆ *Décision n° 04/2012 du 15.02.2012* : Marché public de prestations intellectuelles « Assistance à maîtrise d'ouvrage sur des projets d'aménagements urbains pour la commune de Grenade » déclaré infructueux.
- Ressources Humaines / Assurance des risques statutaires du personnel (CNRACL) : contrat 2012-2013.
- Subvention au Foyer de St Caprais.
- Pass Grenade 2011-2012. Participations communales à verser aux associations (Attitudes, Badminton Club Grenadain, Cercle Nautique, Foyer Rural de Grenade, G.R.S., Gymnastique Volontaire, La Compagnie des Gazelles, Multimusique).
- Modification de la composition du Comité Consultatif « Affaires Scolaires ».
- Suppression des fêtes foraines dites « de Printemps » et « de la St Luc ».
- Acceptation de prêts sans intérêt.
- Vente des parcelles cadastrées Section C n° 129 et 1919 lieu-dit « Bordes d'Ondes ».
- Cession à la Communauté Save et Garonne d'un terrain en vue de la construction d'une crèche intercommunale. Précision à apporter à la délibération du Conseil Municipal du 14.09.2010.
- Zones Humides / Plans de Gestion 2012-2014 / Approbation du programme et du plan de financement, demandes de subvention. Ile de Martignac et du bras mort de Fontaine - Site de la Nautique.
- Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Hers / Approbation des nouveaux statuts.
- Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Hers.
Avis à donner sur la demande d'adhésion des communes de Lavalette, Montrabé et Saint Jean.
- Bibliothèque municipale / Autorisation de sortie d'ouvrages de l'inventaire communal.
- Débat d'Orientation Budgétaire.
- Tirage au sort des jurés d'assises et citoyens assesseurs pour l'année 2013.

Informations réglementaires. Décisions prises dans le cadre de la délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au Maire (article L2122-22 du C.G.C.T.).

Mr. le Maire rend compte aux conseillers municipaux, des décisions qu'il a prises, dans le cadre de la délégation de pouvoirs du Conseil Municipal :

♦ **Décision n° 01/2012 du 19.01.2012 : Attribution du marché de prestations intellectuelles « Aménagement d'une parcelle de terrain avec création d'un centre de loisirs, d'une école et d'une crèche ».**

Vu la consultation lancée dans le cadre d'une procédure adaptée (articles 26, 28 et 40) du Codes des Marchés Publics), concernant l'étude géotechnique sur une parcelle de terrain avec création d'un ALSH, d'une école et d'une crèche,

Vu l'avis d'appel public à la concurrence (avis publié sur le site de la commune le 30 août 2011, le site de la plateforme de dématérialisation de e-marchespublics.com et le BOAMP Web le 29 août 2011 et affiché en Mairie le 30 août 2011),

Vu l'analyse des candidatures en date du 23 septembre 2011 et des offres en date du 19 janvier 2012,

Le marché de prestations intellectuelles relatif à l'étude géotechnique sur une parcelle de terrain avec création d'un ALSH, d'une école et d'une crèche a été attribué à **Alios Pyrénées**, sise 6, rue Federico Garcia Lorca, 31200 Toulouse, pour un montant 6.482,00 € HT, soit 7.752,47 € TTC.

♦ **Décision n° 02/2012 du 02.02.2012 : Location des salles municipales – Participation aux frais de fonctionnement.**

Considérant qu'il convenait d'instituer des tarifs de location pour les salles communales situées 26 A, rue Victor Hugo (foyer rural),

Considérant qu'il y avait lieu d'harmoniser les tarifs des locaux du 26A, rue Victor Hugo avec ceux des salles de l'ancien collège,

Considérant qu'il convenait de préciser le tarif de location de la salle communale de St Caprais (salle du foyer) aux associations,

A compter du 10 février 2012, le paragraphe « participation aux frais de fonctionnement des salles communales », figurant dans la délibération du Conseil Municipal du 12.04.2011 « tarifs des services communaux » a été complété comme suit :

SERVICES	Rappel tarifs votés le 12.04.2011, applicables à compter du 01.05.2011	Complément de tarifs à compter du 10.02.2012
Participation aux frais de fonctionnement :		
Bureau de permanence	20 €/ ½ journée 40 € / journée	
Salle de réunion (capacité ≤30 personnes)	43 € / ½ journée 86 € / journée	
Salle pour organisme de formation (location à l'année)	169,00 € / mois	
Locaux organisme de formation 1 ^{er} étage pavillon Nord de l'ancien collège (location à l'année)	159,00 € / mois	
<i>Cantine ancien collège, Salle du Préau de l'ancien collège, Salle rez-de-chaussée 26 A rue Victor Hugo (foyer rural) :</i>		
- Associations de Grenade	0,00 €	
- Particuliers et autres 1 jour (de Grenade)	150,00 €	
- Particuliers et autres 2 jours (de Grenade)	230,00 €	
- Extérieurs 1 jour	230,00 €	
- Extérieurs 2 jours	346,00 €	
- Entreprises & sociétés commerciales	--	
- Tarif supplémentaire pour préparation & décoration des salles	81,00 € la demi-journée	300,00 € /jour
<i>Caution salles :</i>		
- Caution grande salle	832,00 €	
- Caution petite salle	200,00 €	
<i>Salle de St Caprais (foyer) :</i>		
- Association de Grenade	--	0,00 €
- Particuliers et autres / jour	94,00 €	
- Caution	520,00 €	

DÉLIBÉRATIONS

♦ **Décision n° 03/2012 du 02.02.2012 : Signature d'une convention de mise à disposition, à titre gratuit, de locaux, matériels et personnel, entre la Commune de Grenade et l'Association « Les Restos du Cœur » pour la campagne d'hiver 2011-2012.**

Considérant la campagne hivernale 2011-2012 des Restos du Cœur,
Considérant qu'il convient de perdurer les actions d'aide alimentaire et d'insertion dans la vie sociale menées par l'association « Les Restos du Cœur » sur le territoire communal,
Considérant qu'il est souhaitable de reconduire la convention de mise à disposition de locaux, de matériels et de personnel au profit de l'Association « Les Restos du Cœur » pour la campagne d'hiver 2011-2012,
il a été décidé de la signature d'une convention de mise à disposition, à titre gratuit, de locaux, de matériels, et de personnel entre la Commune de Grenade et l'Association « Les Restos du Cœur », au titre de la campagne d'hiver 2011-2012.

Aux termes de cette convention, la Commune de Grenade mettra à la disposition de l'association « Les Restos du Cœur », durant la campagne d'hiver 2011-2012, les installations, les matériels et le personnel favorisant son activité, soit :

- un local situé « ancienne laiterie - rue de Belfort à Grenade »,
- des équipements (mobilier, réfrigérateurs, congélateurs) qui feront l'objet d'un inventaire,
- un véhicule avec chauffeur (une demi-journée par semaine et une journée courant mars pour la collecte annuelle).

L'association de son côté s'engage à utiliser le local, les équipements et matériels, en bon père de famille et à des fins exclusives de distribution de colis alimentaires. Elle contractera également toutes les polices d'assurance nécessaires dans le cadre de l'occupation des locaux.

♦ **Décision n° 04/2012 du 15.02.2012 : Marché public de prestations intellectuelles « Assistance à maîtrise d'ouvrage sur des projets d'aménagements urbains pour la commune de Grenade » déclaré infructueux.**

Vu la consultation lancée dans le cadre d'une procédure adaptée (articles 26, 28 et 40 du Code des Marchés Publics), concernant l'assistance d'un architecte urbaniste sur des projets d'aménagements urbains sur le territoire communal,
Vu l'avis d'appel public à la concurrence (avis affiché et publié sur le site de la commune, la plateforme de dématérialisation de e-marchespublics.com et la Dépêche en date du 18 juin 2010),
Vu l'absence d'offres à la date limite de remise des plis fixée au 6 juillet 2010 (12h30),
le marché de prestations intellectuelles relatif à l'assistance à maîtrise d'ouvrage sur des projets d'aménagements urbains pour la commune de Grenade a été déclaré infructueux conformément aux dispositions de l'article 59 III du Code des Marchés Publics.

Arrivée de Mme Monique LOUGE

N° 2012/13 - Ressources Humaines.

Assurance des risques statutaires du personnel (CNRACL) : contrat 2012-2013.

Mr. SCHIELE, Maire Adjoint, informe le Conseil Municipal que depuis 1992, le Centre de Gestion a mis en place un service facultatif d'assurance des risques statutaires concernant le personnel comme le prévoit le décret n°86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 alinéa 5 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurance souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux.

A la suite de la résiliation en juin 2011 par le groupement PRO BTP ERP – SOFCAP du contrat groupe attribué jusqu'au 31/12/2013, le CDG31 a engagé une consultation pour assurer la couverture des deux années restantes (2012 et 2013). La remise en concurrence, par voie d'appel d'offres ouvert, du contrat d'assurance statutaire pour les agents sous statut CNRACL, a été votée par le Conseil d'Administration du CDG31 lors de sa séance du 26 septembre 2011.

Le marché correspondant a été attribué à la suite de la réunion de la Commission d'Appel d'Offres en date du 09/12/2011 au groupement AXA France Vie (Assureur) / GRAS SAVOYE (Courtier) et le marché a été notifié par courrier en date du 27 décembre 2011.

Pour les agents relevant du régime de cotisation à la CNRACL (c'est-à-dire les agents titulaires et stagiaires dont le temps de travail est supérieur ou égal à 28 heures hebdomadaires), la proposition apportée à la collectivité est la suivante :

- Décès :	0.15%
- Accident et maladie imputables au service :	0.52%
- Accident et maladie non imputables au service (sauf maladie ordinaire et maternité/adoption)	1.68%
- Maternité et adoption :	1.30%
- Maladie ordinaire avec franchise de 10 jours fermes par arrêt	1.20%
- Maladie ordinaire avec franchise de 10 jours fermes par arrêt, (annulée pour plus de 60 jours consécutifs)	1.31%
- Maladie ordinaire avec une franchise de 15 jours fermes par arrêt :	1.04%
- Maladie ordinaire avec une franchise de 30 jours cumulés :	1.20%

Le taux de cotisation étant calculé par addition des taux afférents aux risques couverts.

Ce contrat, souscrit en capitalisation, prendra effet le 1^{er} janvier 2012 pour toute confirmation d'adhésion. Le marché est conclu pour une période de deux ans soit jusqu'au 31 décembre 2013 avec possibilité de résiliation annuelle par la collectivité avec un préavis de quatre mois.

Le CDG31 propose à la structure d'adhérer à ce contrat CNRACL.

Au titre du service qui inclut la gestion des sinistres, le CDG31 percevra une rémunération égale à un montant de 5% du montant des cotisations. L'ensemble des conditions de suivi d'adhésion et des conditions financières sera précisé dans une convention signée avec le CDG31.

Arrivée de Mme Ghislaine FIORITO-BENTROB

Sur proposition de Mr. SCHIELE,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

* de demander au CDG31 de souscrire, pour le compte de la collectivité, le contrat CNRACL pour les risques suivants

- Décès :	0.15%
- Accident et maladie imputables au service :	0.52%
- Accident et maladie non imputables au service (sauf maladie ordinaire et maternité/adoption)	1.68%
- Maternité et adoption :	1.30%
Soit un taux de cotisation global de	3.65%.

*d'autoriser Mr. le Maire à signer les certificats d'adhésion au contrat et la convention de souscription et de gestion correspondante.

*d'inscrire au Budget Prévisionnel les sommes correspondantes.

N° 2012/14 - Subvention au Foyer de St Caprais.

Sur proposition de Mr. DELMAS, Maire Adjoint,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de verser au foyer de St Caprais, la somme de 466,00 €. (Cette somme représentant le montant des sommes encaissées par la Régie municipale, au cours de l'année 2011, pour la location de la salle du foyer de St Caprais à des particuliers).

N° 2012/15 - Pass Grenade 2011-2012. Participations communales à verser aux associations.(Attitudes, Badminton Club Grenadain, Cercle Nautique, Foyer Rural de Grenade, Grenade Roller Skating, Gymnastique Volontaire, La Compagnie des Gazelles, Multimusicque).

Mr. DELMAS, Maire Adjoint, rappelle qu'une convention de partenariat a été signée avec un certain nombre d'associations, dans le cadre du Pass Grenade, pour la période du 01.09.2011 au 31.08.2012, suite aux délibérations du Conseil Municipal des 28 juin 2011 et 13 septembre 2011. Les dispositions de cette convention prévoient que le montant pris en charge par la Collectivité, soit versé aux associations, après communication d'un état récapitulatif trimestriel.

Compte tenu des états récapitulatifs transmis par les associations pour la période du 01.09.2011 au 31.12.2011 (états consultables auprès du secrétariat de la Mairie), il propose le versement des participations suivantes :

<i>Nom de l'Association</i>	<i>Participations à verser à l'Association par la Commune</i>
ATTITUDES	1.626,00 €
BADMINTON CLUB GRENADAIN	130,00 €
CERCLE NAUTIQUE	53,00 €
FOYER RURAL DE GRENADE	1.146,00 €
GRENADE ROLLER SKATING	462,00 €
GYMNASTIQUE VOLONTAIRE	867,00 €
LA COMPAGNIE DES GAZELLES	180,00 €
MULTIMUSIQUE	3.772,00 €

DÉLIBÉRATIONS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve les participations à verser aux associations : Attitudes, Badminton Club Grenadain, Cercle Nautique, Foyer Rural de Grenade, Grenade Roller Skating, Gymnastique Volontaire, La Compagnie des Gazelles, Multimusique.

N° 2012/16 - Modification de la composition du Comité Consultatif « Affaires Scolaires ».

Mme LE BELLER, Maire Adjoint, rappelle que, par délibération en date du 8 juin 2010, le Conseil Municipal a décidé de créer un comité consultatif « Affaires Scolaires » sur le territoire de la commune de Grenade. La composition de ce comité a été fixée, sur la durée du mandat municipal en cours, de la façon suivante :

- l'Adjoint aux Affaires Scolaires,
- l'Adjoint à la Jeunesse,
- les conseillers délégués sur les écoles,
- les Directeurs (trices) d'école Grenade et Ondes,
- le ou la Président(e) des Parents d'Elèves FCPE ou son représentant,
- un représentant des Parents d'Elèves de l'école de St Caprais,
- un représentant des Parents d'Elèves de l'école d'Ondes,
- la responsable du Service Scolaire.

Elle propose au Conseil Municipal d'apporter une modification au niveau de la composition de ce comité et de remplacer le membre désigné sous l'intitulé : « le ou la Président(e) des Parents d'Elèves FCPE ou son représentant » par « un représentant des Parents d'Elèves pour chacune des écoles de Bastide et de JC Gouze ».

Mr. VIZZINI rappelle que lors de la création de ce comité consultatif, le groupe Minoritaire a demandé à pouvoir participer, estimant que c'est l'endroit où se prennent les décisions concernant les affaires scolaires. Le groupe Minoritaire profite de cette mise à jour pour réitérer sa demande. Mr. VIZZINI fait remarquer que dans un article paru dans le dernier bulletin, les élus de la Majorité indiquaient qu'ils avaient tendu la main aux élus de la Minorité et que ces derniers l'avaient refusée. Il pense que c'est aujourd'hui une bonne occasion pour que cette main soit tendue à nouveau, compte tenu notamment du contexte actuel des affaires scolaires avec les problèmes d'effectifs sur les écoles de St Caprais et Ondes.

Mr. le Maire demande si d'autres conseillers municipaux souhaitent intervenir.

Mr. SOULAYRES prend la parole et se dit surpris de ne pas voir inscrit à l'ordre du jour, un point concernant les écoles de St Caprais et d'Ondes. Il explique qu'il a sollicité Mr. le Maire par courrier en demandant que cette question soit abordée en Conseil Municipal. Il précise que Mr. le Maire lui a répondu que ce point serait examiné en premier lieu, par les différents comités et commissions, puis qu'il serait inscrit à l'ordre du jour d'une séance du Conseil Municipal. Mr. SOULAYRES s'étonne : les divers comités et commissions ont été réunis, le point n'apparaît toujours pas à l'ordre du jour alors que Mr. le Maire s'y était engagé.

Mr. le Maire répond qu'il n'était peut-être pas nécessaire de passer cette question à l'ordre du jour, la situation ayant été éclaircie au niveau du comité consultatif et de la commission des affaires scolaires. Il indique que les informations ont été transmises.

Mr. VIZZINI ajoute : « la boucle est donc bouclée ».

Mr. le Maire indique que les choses ont aujourd'hui bien avancé sur la résolution du problème.

Mr. VIZZINI fait remarquer que c'est une information en Conseil Municipal qui était demandée. Il termine en indiquant qu'il prend acte du fait que ce point n'a pas été porté à l'ordre du jour du Conseil Municipal, contrairement à la demande du groupe Minoritaire.

Mr. le Maire propose de passer au vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la modification proposée et arrête la composition du Comité Consultatif « Affaires Scolaires », sur la durée du mandat municipal en cours, comme suit :

- l'Adjoint aux Affaires Scolaires,
- l'Adjoint à la Jeunesse,
- les conseillers délégués sur les écoles,
- les Directeurs (trices) d'école Grenade et Ondes,
- un représentant des Parents d'Elèves pour chacune des écoles de Bastide et de JC Gouze,
- un représentant des Parents d'Elèves de l'école de St Caprais,
- un représentant des Parents d'Elèves de l'école d'Ondes,
- la responsable du Service Scolaire.

N° 2012/17 - Suppression des fêtes foraines dites « de Printemps » et « de la St Luc ».

Mr. ANSELME, Conseiller Municipal délégué, explique au Conseil Municipal, que, depuis plusieurs années, les fêtes foraines traditionnellement installées à l'occasion de la foire « de Printemps » au mois de mars, et de la foire de la St Luc au mois d'octobre, ne connaissent plus qu'une fréquentation très limitée des forains et des clients. Les forains se plaignent de ne pas travailler et sont alors très réticents pour produire les documents obligatoires et acquitter leurs droits de place.

Il ajoute que la foire de la St Luc est par ailleurs une foire commerciale importante qui nécessite un grand nombre de places de stationnement. La fête foraine installée, à cette occasion, sur le quai de Garonne, diminue considérablement le nombre de places de parking disponibles.

Pour ces raisons, il propose au Conseil Municipal de supprimer ces deux fêtes foraines et précise que le Syndicat National des Industriels Forains a été avisé, par courrier en date du 3 novembre 2011.

Mr. VIZZINI juge cette position radicale. Il dit savoir comme tout le monde que l'installation des forains sur le quai de Garonne pose des problèmes, notamment en termes d'évacuation des eaux usées, de ramassage des ordures. Il s'interroge sur cette décision aussi catégorique et demande si un autre site n'aurait pas pu être trouvé.

Mr. ANSELME répond par la négative, le quai de Garonne étant le seul endroit disponible. Pour avoir été lui-même confronté aux forains, il indique que la situation était devenue conflictuelle. Il indique qu'il était très difficile les derniers temps de négocier, d'obtenir les documents obligatoires, et le paiement des emplacements. Il ajoute que les forains se servaient de cet espace pour remettre en état leur manège pendant la saison « morte ». Par ailleurs, pour la foire de la St Luc, la fête foraine diminue considérablement le nombre de places de stationnement. La municipalité a donc fait un choix. Mr. ANSELME termine en indiquant que le Syndicat National des Industriels Forains a été avisé.

Mr. le Maire précise que ce n'est pas uniquement un choix. Depuis trois ans, plusieurs réunions avec les représentants des forains ont été organisées suite à des situations conflictuelles répétées.

Mr. VIZZINI demande si la commune a obtenu l'accord du Syndicat National des Industriels Forains.

Mr. ANSELME répond qu'un courrier a été adressé mais qu'il n'a pas reçu de réponse.

Mr. VIZZINI pense que cela signifie peut-être qu'ils ne sont pas forcément d'accord.

Mr. ANSELME estime que les règles ont été respectées.

Mr. le Maire ajoute que les forains profitaient de ces périodes « intermédiaires » pour s'installer pendant plusieurs jours, pour rénover leur matériel.

Mme D'ANNUNZIO demande pourquoi la population n'a pas été consultée sur le sujet car elle pense que les anciens grenadains tiennent à ces fêtes foraines. Elle indique qu'elle votera contre, notamment en ce qui concerne la fête foraine de la foire de la St Luc. Elle dit apprendre ce soir cette décision et pense qu'il y aura de nombreux mécontents. Même si elles sont peu fréquentées, elle pense qu'il faut conserver les fêtes foraines, au moins celle de la foire de la St Luc, afin de conserver une animation dans le village. Concernant le manque de places de stationnement pour la foire de la St Luc, elle pense que les gens peuvent aller se garer plus loin.

Mr. le Maire indique à Mme D'ANNUNZIO que ses remarques seront consignées dans le procès verbal et propose de passer au vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 16 voix pour et 6 voix contre (Mme D'ANNUNZIO, Mr. VIZZINI, Mme VOLTO qui lui a donné pouvoir, Mr. SOULAYRES, Mme PUISSEGUR-GAZEAU qui lui a donné pouvoir, et Mr. MAUTOR),

- décide de supprimer les fêtes foraines associées à la foire de Printemps et à la foire de la St Luc,
- charge Mr. le Maire de prendre toutes dispositions nécessaires à l'application de cette décision,
- autorise Mr. le Maire à signer toutes pièces dans cette affaire.

N° 2012/18 - Acceptation P.S.I. du Conseil Général / aspirateur de déchets pour le nettoyage de la ville.

Mr. SCHIELE, Maire Adjoint, fait part au Conseil Municipal, de la décision de la Commission Permanente du Conseil Général en date du 30.11.2011 relative à l'attribution d'un prêt sans intérêt, d'un montant de 7.107,03 € (représentant 50% de la dépense retenue) sur 8 ans, pour l'acquisition d'un aspirateur de déchets pour le nettoyage de la ville.

Il propose au Conseil Municipal d'accepter ce prêt sans intérêt.

DÉLIBÉRATIONS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- accepte le prêt sans intérêt accordé par le Département, d'un montant de 7.107,03 €, sur 8 ans, pour l'acquisition d'un aspirateur de déchets pour le nettoyage de la ville.
- autorise Mr. le Maire à signer le contrat de prêt correspondant,
- s'engage à prévoir le financement de cette opération au budget communal.

N° 2012/19 - Acceptation P.S.I. du Conseil Général / réhabilitation de l'immeuble communal 10A, allées Alsace Lorraine.

Mr. SCHIELE, Maire Adjoint, fait part au Conseil Municipal, de la décision de la Commission Permanente du Conseil Général en date du 30.11.2011 relative à l'attribution d'un prêt sans intérêt, d'un montant de 8.292,06 € (représentant 50% de la dépense retenue) sur 8 ans, pour la réhabilitation de l'immeuble communal situé 10A, allées Alsace Lorraine.

Il propose au Conseil Municipal d'accepter ce prêt sans intérêt.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- accepte le prêt sans intérêt accordé par le Département, d'un montant de 8.292,06 €, sur 8 ans, pour la réhabilitation de l'immeuble communal situé 10A, allées Alsace Lorraine.
- autorise Mr. le Maire à signer le contrat de prêt correspondant,
- s'engage à prévoir le financement de cette opération au budget communal.

N° 2012/20 - Acceptation P.S.I. de la CARSAT / réhabilitation de la maison Chiomento en centre social.

Mr. SCHIELE, Maire Adjoint, fait part au Conseil Municipal, de la décision de la CARSAT concernant l'attribution d'un prêt sans intérêt, d'un montant de 102.531 € (représentant 50% de la dépense retenue), sur 20 ans, dans le cadre de la réhabilitation de la maison Chiomento en centre social, et plus particulièrement pour la création d'un espace destiné aux séniors au sein de cette structure.

Il propose au Conseil Municipal d'accepter ce prêt sans intérêt.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- accepte le prêt sans intérêt accordé par la CARSAT, d'un montant de 102.531 €, sur 20 ans, dans le cadre de la réhabilitation de la maison Chiomento en centre social, et plus particulièrement pour la création d'un espace destiné aux séniors.
- autorise Mr. le Maire à signer le contrat de prêt correspondant,
- s'engage à prévoir le financement de cette opération au budget communal.

N° 2012/21 - Vente des parcelles cadastrées Section C n° 129 et 1919 lieu-dit « Bordes d'Ondes ».

Mr. LACOME, Maire Adjoint, fait part au Conseil Municipal du souhait de Mr. Jean-Michel SIBIAL, d'acquérir deux terrains communaux contigus à la parcelle qu'il détient « Bordes d'Ondes ». Les terrains en question cadastrés Section C n° 129 et 1919, sont situés en zone agricole et représente une superficie totale de 19 a 36 ca (cf plan joint en annexe).

Les services de France Domaine ont estimé la valeur vénale de ces terrains à 0,50 €/m², soit 640 € HT pour la parcelle C n° 129 et 330 € HT (arrondi) pour la parcelle C n° 1919. Ce prix a été proposé au requérant qui l'a accepté.

Mr. KACZMAREK souhaite que soit précisé dans la délibération, le fait que les frais notariés seront à la charge de l'acquéreur.

Mr. LACOME précise que sauf indication contraire spécifiée dans la délibération, c'est toujours l'acheteur qui prend en charge les frais d'acte. Si rien n'est mentionné, c'est cette règle qui s'applique.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide de la vente des parcelles cadastrées Section C n° 129 et 1919, situées « Bordes d'Ondes », d'une contenance totale de 1936 m², à Mr. Jean-Michel SIBIAL, domicilié 66, rue Castelbajac à Grenade, moyennant la somme de **1160 € (Mille cent soixante euros)**.
- autorise Mr. le Maire à signer toutes pièces dans cette affaire et notamment l'acte à intervenir en l'Etude de Me BALZAME, Notaire à Grenade.
- précise que les frais notariés seront à la charge de l'acquéreur

N° 2012/22 - Cession à la C.C.S.G. d'un terrain en vue de la construction d'une crèche intercommunale.
Précision à apporter à la délibération du Conseil Municipal du 14.09.2010.

Mr. LACOME, Maire Adjoint, rappelle que le Conseil Municipal, par délibération en date du 14.09.2010, s'est prononcé favorablement sur la cession à la Communauté de Communes Save et Garonne (C.C.S.G.), moyennant l'euro symbolique, d'un terrain d'une superficie d'environ 1.500 m², issu de la parcelle cadastrée Section F n° 130, situé lieu-dit « Méfican », dont la commune est devenue propriétaire suivant un acte d'échange passé avec les Consorts PENAZZO-BOSC, auprès de Me CHWARTZ, le 30.06.2010,

Le Conseil Municipal avait à l'époque, autorisé Mr. DELMAS, 1^{er} Adjoint, à signer toutes pièces dans cette affaire, et notamment l'acte notarié à intervenir.

Il s'avère, qu'après arpentage, le terrain à céder à la CCSG représente exactement 1256 m².

Mr. LACOME proposé au Conseil Municipal de préciser la délibération du 14.09.2010 en ce sens, les autres dispositions demeurant inchangées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne son accord.

N° 2012/23 - Zones Humides / Plan de gestion 2012-2014 de l'île de Martignac et du bras mort de Fontaine.
Approbation du programme et du plan de financement, demandes de subventions.

Mr. BOISSE, Conseiller Municipal délégué, rappelle que l'île de Martignac et le bras mort de Fontaine bénéficient depuis 2010, d'une gestion écoresponsable par la commune de Grenade.

Il précise que, sur une superficie de 40 ha environ, le plan de gestion 2010-2011 a consisté à la mise en œuvre des actions suivantes : Nettoyage des décharges et ramassage régulier des déchets,

- Fermeture aux véhicules motorisés et affichage réglementaire,
- Lutte contre les invasives
- Suivi fonctionnel et écologique,
- Surveillance du site,
- Sensibilisation des riverains et animations pédagogiques,
- Articles de communication,
- Suivi administratif, technique, budgétaire ...

et a été financé comme suit :

	Taux prévisionnel	Coût prévisionnel	Taux réel	Coût réel
Agence de l'Eau	50 %	5.241,92 €	33,30 %	5.241,92 €
Région Midi-Pyrénées	20 %	2.096,77 €	13,30 %	2.096,77 €
Commune	30 %	3.145,15 €	53,40 %	8.409,03 €
TOTAL	100 %	10.483,85 €	100 %	15.747,72 €

Mr. BOISSE indique que le bilan de ce plan a permis de montrer l'efficacité des actions et la nécessité de poursuivre certaines d'entre elles.

Il ajoute que la commune de Grenade souhaite reconduire un programme sur 2012-2014. Le nouveau plan de gestion serait la continuité du plan de gestion 2010-2011. Il viserait à maintenir la dynamique de conservation et de réhabilitation des fonctionnalités des deux sites. Les actions proposées seraient moins lourdes, compte tenu des actions déjà menées sur le plan de gestion précédent ; le coût financier serait donc moindre.

Comme le précédent, le plan de gestion 2012-2014 s'effectuerait en partenariat avec la CATeZH Garonne, animée par Nature Midi-Pyrénées. Le diagnostic réalisé par le CATeZH Garonne a permis de mettre en évidence un certain nombre d'enjeux et d'établir un plan d'actions (documents joints en annexe).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- approuve le programme de gestion 2012-2014 de l'île de Martignac et du bras Mort de Fontaine, dont le coût a été estimé à 4.746,00 €.
- sollicite l'aide de l'Agence Adour-Garonne à hauteur de 50 % et de la Région à hauteur de 20 %.
- s'engage à prévoir les crédits nécessaires au Budget de la commune,
- autorise Mr. le Maire à signer toutes pièces dans cette affaire.

DÉLIBÉRATIONS

N° 2012/24 - Zones Humides / Plan de gestion 2012-2014 du site de la Nautique. Approbation du programme et du plan de financement, demandes de subvention.

Mr. BOISSE, Conseiller Municipal délégué, informe le Conseil Municipal du souhait de la commune de Grenade d'engager un projet de conservation et de gestion du site de la Nautique. Situé au Nord de Grenade, ce site représente une superficie d'environ 4,5 ha. De par la diversité de ses habitats, de ses fonctionnalités et de sa proximité avec la ville, il présente un fort potentiel en matière de sensibilisation aux zones humides et au fonctionnement du fleuve.

Il précise que le plan de gestion s'effectuerait en partenariat avec la CA'TeZH Garonne, animée par Nature Midi-Pyrénées. D'une durée de 3 ans (2012-2014), il aurait comme vocation principale l'éducation à l'environnement et la conservation des espaces naturels.

Le diagnostic réalisé par le CA'TeZH Garonne a permis de mettre en évidence un certain nombre d'enjeux sur ce site et d'établir un plan d'actions (documents joints en annexe).

Mr. DELMAS ajoute qu'il est prévu un, voire deux chantiers jeunes sur ce site, durant l'été prochain.

Mr. le Maire pense que ce sont des actions très importantes tant sur le plan écologique que sur l'aspect apprentissage de la Garonne. Il invite tout le monde à s'y intéresser.

Mr. BOISSE se dit satisfait car à chacune de ses visites sur site, il a pu constater le travail et les progrès réalisés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
- approuve le programme de gestion 2012-2014 du site de la Nautique, dont le coût a été estimé à 6.782,75 €.
- sollicite l'aide de l'Agence Adour-Garonne à hauteur de 50 % et de la Région à hauteur de 20 %.
- s'engage à prévoir les crédits nécessaires au Budget de la commune,
- autorise Mr. le Maire à signer toutes pièces dans cette affaire.

N° 2012/25 - Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Hers / Approbation des nouveaux statuts.

Mme CHAPUIS-BOISSE, conseillère municipale, déléguée au SMBVH, informe que le Comité Syndical du Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Hers (SMBVH), au cours de sa séance du 05.01.2012, s'est prononcé favorablement sur la nouvelle rédaction des statuts du SMBVH.

Elle précise que les modifications apportées concernent :

- L'intégration d'un quatrième critère de répartition « la superficie du bassin versant » à hauteur de 5%,
- La diminution du pourcentage « longueur de rives » qui passe de 30% à 25%,
- La globalisation de la répartition financière dans un même tableau de l'ensemble des cours d'eau, hors SIAH,
- La classification des cours d'eau en fonction de leur taille en leur affectant à chacun un coefficient de pondération.

Par ailleurs, il a été décidé, concernant la répartition des sièges, que le nombre d'élus par collectivités membres appelés à siéger au sein du Conseil Syndical, serait calculé sur le seul critère de la « population ».

Conformément aux articles L5211.18 et L5211.20 du Code Général des Collectivités Territoriales, les assemblées délibérantes des communes adhérentes sont consultées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la nouvelle rédaction des statuts du SMBVH telle que jointe en annexe.

N° 2012/26 - Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Hers. Avis à donner sur la demande d'adhésion des communes de Lavalette, Montrabé et Saint Jean.

Mme CHAPUIS-BOISSE, conseillère municipale, déléguée au SMBVH, informe que le Comité Syndical du Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Hers, au cours de sa séance du 5 janvier 2012, s'est prononcé favorablement sur la demande d'adhésion des communes de Lavalette, Montrabé et Saint-Jean.

Elle précise que ces demandes d'adhésion sont consécutives à la décision du Comité Syndical du SIAH de la Sausse qui s'est prononcé sur sa dissolution.

Conformément aux articles L5211.18 et L 5211-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, les assemblées délibérantes des communes adhérentes sont consultées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'émettre un avis favorable concernant la demande d'adhésion des communes de Lavalette, Montrabé et Saint-Jean au SMBVH.

N° 2012/27 - Bibliothèque municipale / Autorisation de sortie d'ouvrages de l'inventaire communal.

Suite au désherbage annuel autorisé par délibération du 31.03.2009,

Sur proposition de Mme LOUGE, Maire Adjoint,

le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise la sortie des ouvrages dont la liste est jointe en annexe, de l'inventaire communal. Selon leur état physique et leur contenu, ces ouvrages seront donnés ou pilonnés.

N° 2012/28 - Débat d'Orientation Budgétaire (DOB).

Mr. SCHIELE, Maire Adjoint, rappelle que la loi du 6 février 1992 oblige les communes de plus de 3500 habitants à organiser un débat sur les orientations générales du budget dans un délai de deux mois précédant le vote par le conseil municipal. Le débat d'orientation budgétaire (DOB) n'a aucun caractère décisionnel.

Le DOB a pour objectif d'instaurer une discussion au sein de l'assemblée délibérante sur les priorités et les évolutions de la situation financière de la collectivité. Il améliore l'information transmise à l'assemblée délibérante et doit donner aux élus la possibilité de s'exprimer sur la situation financière de la collectivité.

Mr. SCHIELE débute sa présentation :

I – LE CONTEXTE : BUDGET DE L'ETAT EN 2012 ET EVOLUTION DES FINANCES PUBLIQUES.

L'effort de redressement des comptes publics engage l'ensemble des acteurs de la dépense publique. Les transferts de l'Etat vers les collectivités territoriales représentent environ 20% du budget de l'Etat.

La loi de finances pour 2012 prévoit un retour du déficit à 4.5% du PIB en 2012 puis 3% en 2013.

I – L'EVOLUTION DES DOTATIONS DE L'ETAT

En 2010, le gouvernement a décidé le gel en valeur des concours financiers de l'Etat aux collectivités territoriales, à compter de 2011 et pour une durée de 3 ans. L'ensemble des concours financiers et subventions aux collectivités, à l'exclusion du FCTVA et du produit des amendes de police, sont touchés par ce gel.

Néanmoins, l'augmentation annuelle de la population et le développement de l'intercommunalité, engendrent des redéploiements de crédits importants.

Ainsi plusieurs dotations, considérées comme des variables d'ajustement, vont parfois connaître des diminutions sensibles.

Les estimations présentées dans le tableau « Comparatif dotations » sont basées sur une évolution liée à la population communiquée par l'INSEE en décembre 2011 qui passe de 7522 hbts à 7849hbts.

Cette estimation engendre une recette de fonctionnement complémentaire de 55 000€ environ

La notification de la DGF (dotation forfaitaire) est intervenue depuis la commission des finances. La recette est supérieure à la prévision (+ 12 000€ environ).

La dotation de Solidarité Rurale (DSR) et la Dotation Nationale de Péréquation (DNP) devraient être communiquées mi-mars.

DÉLIBÉRATIONS

Comparatif Dotations 5.03.2012

	2004	2005	2005	2007	2008	2009	2010	2011	INSEE 2012	Moitié 2012
Population INSEE	6988	6988	7142	7142	9471	6776	7207	7522	7849	
Traces Carrières	0	0	20	20	20	20	20	20	20	
Res. Secondaires	37	37	37	37	37	37	21	22	22	
Population DGF	7025	7025	7219	7219	9548	6833	7268	7584	7891	
Population DGF non/DAs								7984		
Potential Financier par population DGF	479,02	479,02	490,58	512,40	417,05	638,79	635,17	611,33		
Potential financier par hab de la strate	798,87	798,87	820,70	842,93	894,95	901,30	937,19	937,83		
DOTATION FORFAITAIRE										
Etat	871 473,00 €	880 188,00 €	913 819,00 €	927 854,00 €	1 180 995,00 €	1 040 753,00 €	946 948,00 €	979 291,00 €	1 008 062,74 €	1 020 143,00 €
Région		607 409,00 €	638 991,00 €	650 950,00 €	902 837,00 €	787 289,00 €	677 822,00 €	710 765,00 €	738 836,74 €	751 817,00 €
Comm. De coactivité		11 103,00 €	11 530,00 €	11 540,00 €	11 722,00 €	11 875,00 €	11 829,00 €	11 829,00 €	11 829,00 €	11 926,00 €
Comp. De coactivité		251 714,00 €	253 430,00 €	255 015,00 €	258 343,00 €	251 218,00 €	246 192,00 €	240 192,00 €	246 192,00 €	246 192,00 €
Comp. Part salaires TP et buissses DCTP		9 982,00 €	10 039,00 €	10 186,00 €	10 292,00 €	10 374,00 €	10 405,00 €	10 405,00 €	10 405,00 €	10 405,00 €
DOTATION DE SOLIDARITE RURALE										
Fraction Bourg Centre	128 304,00 €	201 680,00 €	229 025,00 €	267 883,00 €	425 943,00 €	279 165,00 €	330 881,00 €	379 085,00 €	334 826,06 €	
Fraction Périphérie	47 590,00 €	148 262,00 €	181 036,00 €	204 683,00 €	337 442,00 €	207 583,00 €	247 110,00 €	274 567,00 €	228 438,83 €	
Fraction Périphérie	27 819,00 €	52 148,00 €	57 090,00 €	62 899,00 €	83 501,00 €	71 695,00 €	83 772,00 €	81 068,300 €	94 748,23 €	
Part potentiel financier	4 217,00 €	30 677,00 €	34 949,00 €	36 865,00 €	57 382,00 €	35 754,00 €	40 873,00 €			
Part Voies	15 554,00 €	16 870,00 €	17 862,00 €	18 545,00 €	22 098,00 €	23 210,00 €	23 220,00 €			
Fraction Cible										
DOTATION NATIONALE DE PEREQUATION										
Part Pêcheurs	161 589,00 €	170 480,00 €	182 754,00 €	180 008,00 €	203 208,00 €	169 647,00 €	166 288,00 €	214 509,00 €		
Majoration DNP	42 583,00 €	43 721,00 €	46 110,00 €	47 190,00 €	48 288,00 €	40 478,00 €	44 345,00 €	52 367,00 €		
Potential fiscal TP par pop DGF	138,72 €	132,71 €	135,55 €	139,29 €	177,24 €	169,37 €	169,07 €	169,15 €		
Potential fiscal TP de la strate	328,16 €	328,35 €	342,64 €	352,85 €	368,70 €	376,11 €	390,22 €	412,39 €		
TOTAL par population DGF	177,87 €	184,50 €	192,79 €	198,46 €	210,05 €	222,48 €	204,71 €			
TOTAL Dotations	1 249 549,00 €	1 298 087,00 €	1 391 721,00 €	1 422 795,00 €	2 905 519,00 €	1 527 046,00 €	1 487 644,00 €	1 625 253,00 €	1 680 327,92 €	

II – LE NOUVEAU SYSTEME DE PEREQUATION HORIZONTALE : le FPIC.

Extrait article de Maire info du 12 janvier 2012

« L'article 144 de *loi de finances pour 2012* fixe les modalités d'application du nouveau fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC), qui se mettra en place progressivement à compter de 2012. En 2016, ses ressources atteindront 2% des recettes fiscales des communes et de leurs groupements à fiscalité propre (soit environ un milliard d'euros). Pour les années 2012, 2013, 2014 et 2015, la montée en puissance est fixée à respectivement 150 (au lieu de 250 initialement prévus), 360, 570 et 780 millions d'euros.

Ce fonds est alimenté par un prélèvement sur les recettes soit des communes isolées, soit des communautés de communes en fonction d'un nouvel indicateur de richesse: le «potentiel financier». Pour déterminer les collectivités contributrices et éviter les effets de seuil, un dispositif est mis en place qui consiste à appliquer à la population d'un territoire un coefficient croissant en fonction de la taille démographique des collectivités. Le prélèvement sera effectué sur les ensembles intercommunaux ou, à défaut, sur les communes isolées, dont le potentiel financier par habitant est supérieur à 0,9 fois la moyenne. Ce prélèvement sera réparti entre l'EPCI et ses communes membres :

- soit en fonction de critères fixés par la loi,
 - soit par accord local, à la majorité qualifiée (EPCI et communes), en fonction du CIF et d'autres critères,
 - soit, à l'unanimité du conseil communautaire, selon des critères librement définis.
- Bénéficieront du reversement du fonds, sous réserve que leur effort fiscal soit supérieur à 0,5:
- 60% des ensembles intercommunaux classés en fonction décroissante d'un indice synthétique de ressources et de charges,
 - les communes n'appartenant à aucun groupement à fiscalité propre dont l'indice synthétique de ressources et de charges est supérieur à l'indice médian.

Il appartiendra aux communautés de procéder à la répartition interne des attributions.

Le vote de la loi datant de fin décembre 2011, aucune donnée chiffrée ou simulation n'a été communiqué aux communes et aux EPCI.

Aucune recette ou dépense n'a, pour l'instant, été intégrée, à ce titre, dans le projet de budget.

Mr. SCHIELE ajoute qu'à priori, les intercommunalités dites « riches » paieront pour d'autres plus pauvres. Il y aura ensuite une répartition selon des modalités à définir pour les communes. Il était prévu 250 millions d'euros au départ pour 2012, il n'y aura que 150 millions d'euros au final.

III – LES DONNEES FISCALES

En 2011, les bases fiscales ont évolué comme suit :

- Taxe d'habitation (TH): + 4.08%
- Taxe sur le foncier bâti (TFB) : +6.45%
- Taxe sur le foncier non bâti (FNB) : +1.17%

Les bases prévisionnelles et allocations compensatrices ont été communiquées par les services fiscaux répondant à une demande téléphonique.

La commune enregistre une augmentation sensible de ses bases sur les taxes foncières et d'habitation

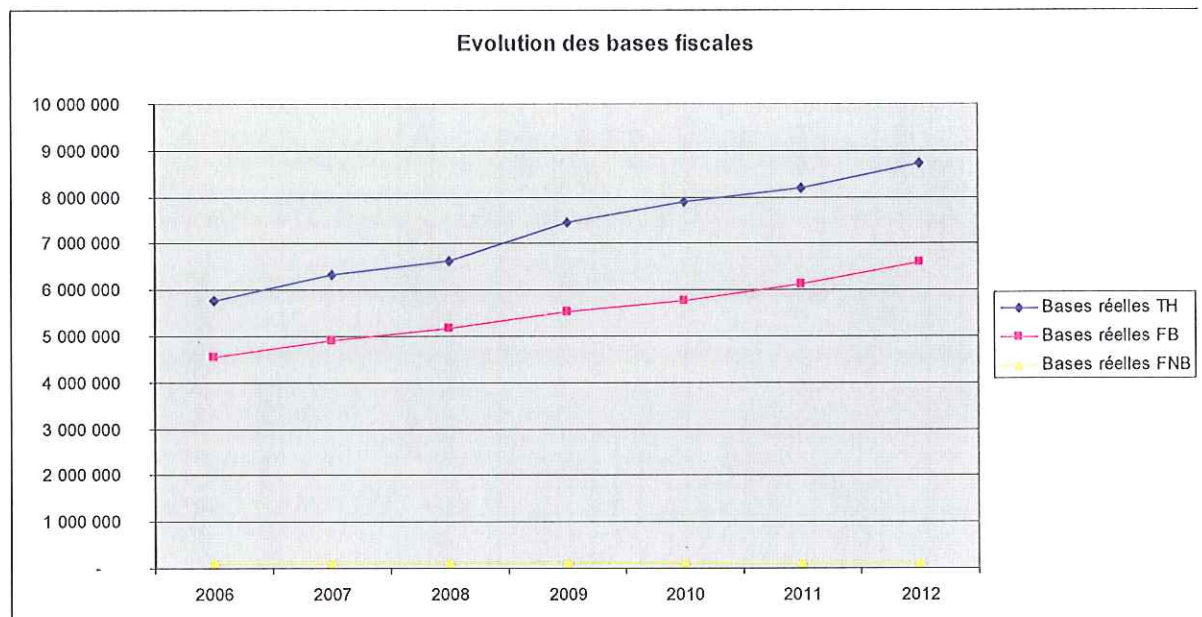
- Taxe d'habitation (TH): +6.30%
- Taxe sur le foncier bâti (TFB) : +7.70%
- Taxe sur le foncier non bâti (FNB) : +1.32%

Dans cette hypothèse et sans évolution des taux, le produit des contributions directes s'élèverait à 3 295 730€ soit 235 975€ de plus qu'au BP 2011 et 212 779€ de plus que la réalisation 2011.

Au cas d'évolution du taux de TH de 15.17% à 15.63%, le produit complémentaire sera de 40 125€ environ.

La revalorisation des bases a été fixée pour 2012 à 1.8%.

DÉLIBÉRATIONS



Montant des allocations compensatrices communiquées par les services fiscaux :

- Allocation compensatrice foncier bâti : 23 564€ + 9.492 € = 33.056 €
- Allocation compensatrice foncier non bâti : 27 173€
- Allocation compensatrice habitation : 78 210€
- Allocation compensatrice TP : 10 450€.

Soit un total de 148 889€.

La commune enregistre une perte de 7 175€ entre 2011 et 2012.

A titre d'information les recettes encaissées par la CCSG pour le territoire de la commune de Grenade ont représenté en 2011 :

- 647 672€ pour la TH
- 4 803€ pour le FNB
- 483 814€ pour la Cotisation foncière des entreprises

Soit un total de 1 136 289€

Auxquelles il faut ajouter :

- 978 608€ de taxe OM
- 7 323€ d'IFER

Le tableau-affiche n° 1288M de « Fiscalité directe locale » pour l'année 2011 a été transmis aux communes et EPCI.

Centre des finances publiques :
012 TRSORERIE GRENADE-CADOURS
Commune : 232 GRENADE
Direction : 310 HAUTE-GARONNE

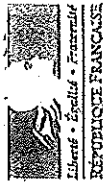


TABLEAU-AFFICHE N° 1288 M
Fiscalité directe locale
2011

I - TAXES PRINCIPALES (dans les rôles généraux de 2011)

Taxe d'habitation:	Taux	Base	Produit
- Commune	15,17	8257254	1252626
- Syndicat			
- EPCI	10,21	6343502	647672
TOTAL PRODUIT			1900298
Taxe sur le foncier bâti:			
- Commune	28,12	6136346	1725540
- Syndicat			
- EPCI	20,89	5897315	1231549
- Département			2957499
TOTAL PRODUIT			483814
Taxe sur le foncier non bâti:			
- Commune	6,04	117148	112599
- Syndicat			
- EPCI	4,10	117148	4893
TOTAL PRODUIT			117312
Cotisation foncière des entreprises:			
- Commune			
- Syndicat			
- EPCI (fiscalité additionnelle), (fiscalité de zone) (fiscalité éolienne)	28,91	1673518	483814
TOTAL PRODUIT			483814

Total des produits des taxes principales

Commune	Syndicat	EPCI	Département	Total
3090675		1136289	1231949	5458913

Taxe Additionnelle au Foncier Non Bâti	Taux	Base	Produit
	77,86	9773	7590

Perçue au profit de : CC SAVE ET GARONNE

Pour extrait conforme aux rôles de 2011

III - IFER

Taux pour frais de chambre	Commune
D'agriculture	0
De chambre de commerce et d'industrie	EPCI
De chambre de métiers et de l'artisanat:	7323
- Droits fixes	
- Droit additionnel	Département
- Contribution et majoration perçues par:	5283
- Le fonds d'assurance form artisans	Région
- Le fonds de promotion de l'artisanat	53031
- Le conseil régional de formation	
Taxe spéciale d'équipement additionnelle à la	
Taxe d'habitation	
Taxe foncière bâtie	
Taxe foncière non bâtie	
Cotisation foncière des entreprises	
Cotisation caisse assurance accident agricole	
Droit proportionnel	

IV - TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES

Taux	Plein	Réduit A	Réduit B	Réduit C	Réduit D
15,50					
Base	6313602				
Produit	978606				

Perçue au profit de : EPCI CC SAVE ET GARONNE

V - TOTAL DES SOMMES REVENANT A LA COMMUNE

Taxes principales	3090675
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères	

MINISTRE DU BUDGET
DES COMPTES PUBLICS
ET DE LA REFORME DE L'ETAT

Nom du signataire : HERVE LE FLOCH-LOUBOUTIN

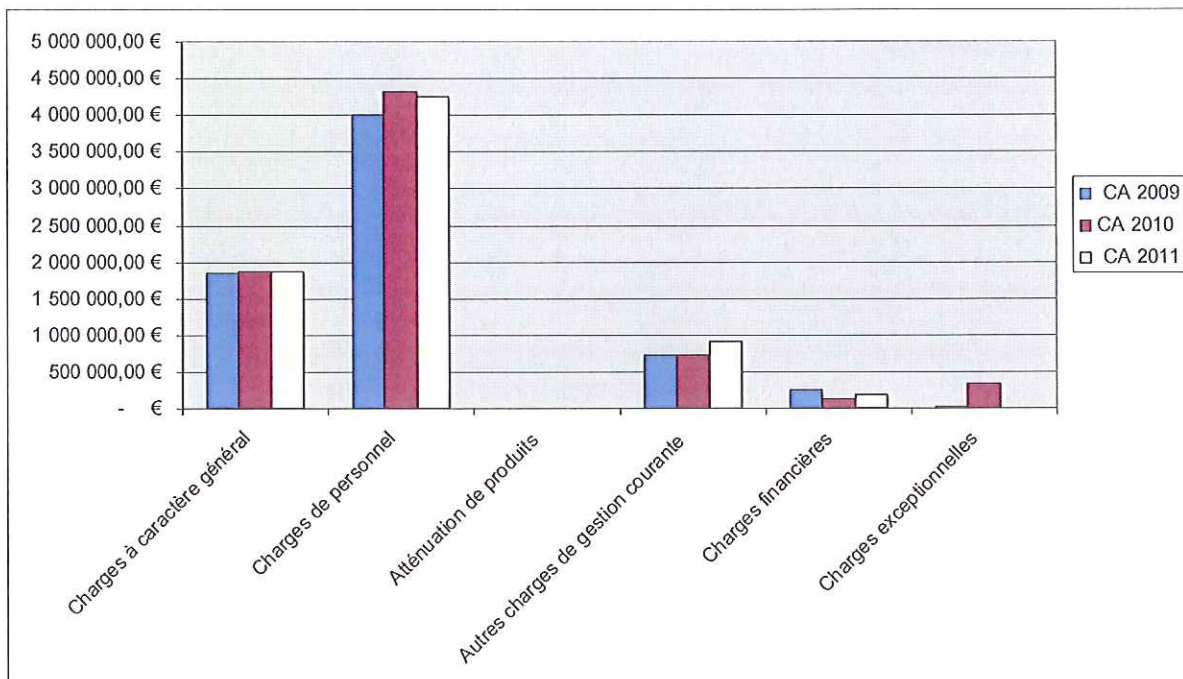
A : TOULOUSE

Le : 02/02/12

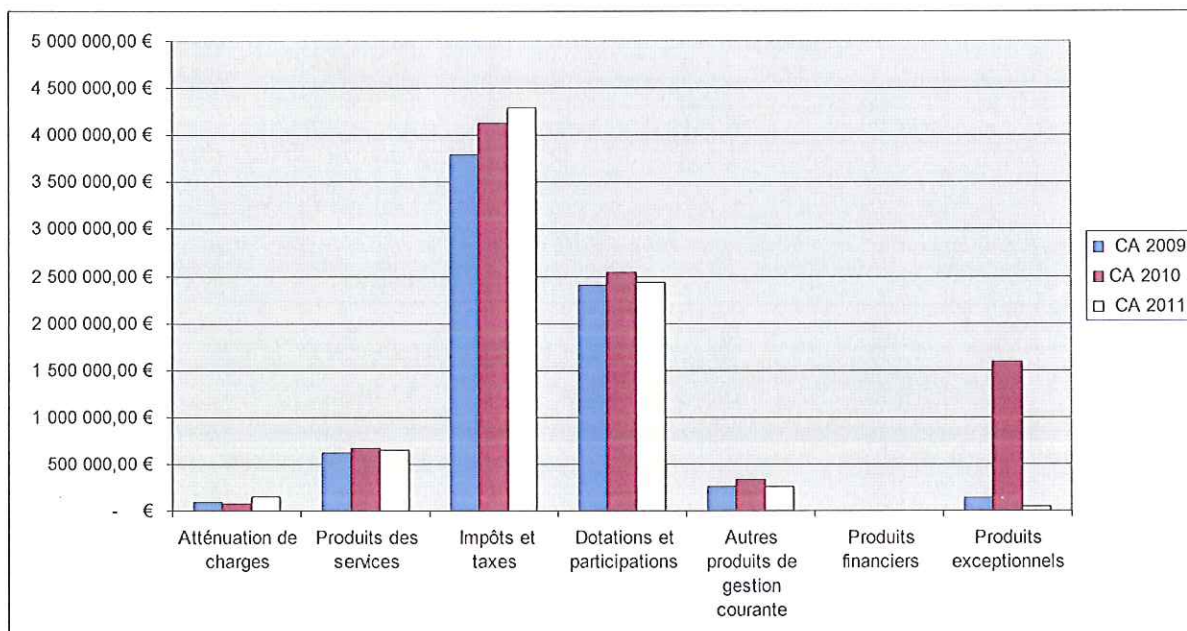
DÉLIBÉRATIONS

IV - STRUCTURE ET DYNAMIQUE DES DEPENSES ET RECETTES RELLES DE FONCTIONNEMENT

RESULTATS 2011 DEFINITIFS au 28/02/12				
FONCTIONNEMENT 2011				
Dépenses liquidées		7 616 101,23 €	414 547,29 €	2 321,00 €
Recettes liquidées		7 922 206,57 €	418 969,56 €	2 150,00 €
Résultat propre à l'exercice 2011	DEFICIT			
	EXCEDENT	406 105,34 €	4 422,27 €	171,00 €
Résultat antérieur reporté	DEFICIT			
	EXCEDENT	600 000,00 €	46 547,45 €	441,50 €
Résultat de clôture au 31/12/2011	DEFICIT			
	EXCEDENT	1 006 105,34 €	50 969,72 €	270,50 €
INVESTISSEMENT 2011				
Dépenses liquidées		2 667 404,22 €	3 977,98 €	- €
Recettes liquidées		3 831 684,33 €	4 468,24 €	- €
Résultat propre à l'exercice 2011	DEFICIT		- €	- €
	EXCEDENT	1 164 280,11 €	490,26 €	- €
Résultat antérieur reporté	DEFICIT	659 974,32 €	- €	- €
	EXCEDENT	- €	11 869,15 €	- €
Résultat de clôture au 31/12/2011, à reporter obligatoirement au BP n+1	DEFICIT	- €	- €	- €
	EXCEDENT	504 305,79 €	12 359,41 €	- €
CREDITS A REPORTER				
Dépenses		491 725,00 €	6 856,00 €	- €
Recettes		49 470,00 €	- €	- €
Résultat des crédits reportés	DEFICIT	442 255,00 €	6 856,00 €	- €
	EXCEDENT	- €	- €	- €
Résultat global d'investissement au 31/12/2011, à couvrir (si déficit) obligatoirement au BP n+1	DEFICIT	- €	- €	- €
	EXCEDENT	62 050,79 €	5 503,41 €	- €
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT				
Affectation (obligatoire) en Investissement R c/1068		- €		
Affectation (complémentaire) en investissement R c/1068		423 416,00 €		
Report en fonctionnement		582 689,34 €		
Couverture du déficit de fonctionnement		- €		
TOTAL		1 006 105,34 €	- €	- €

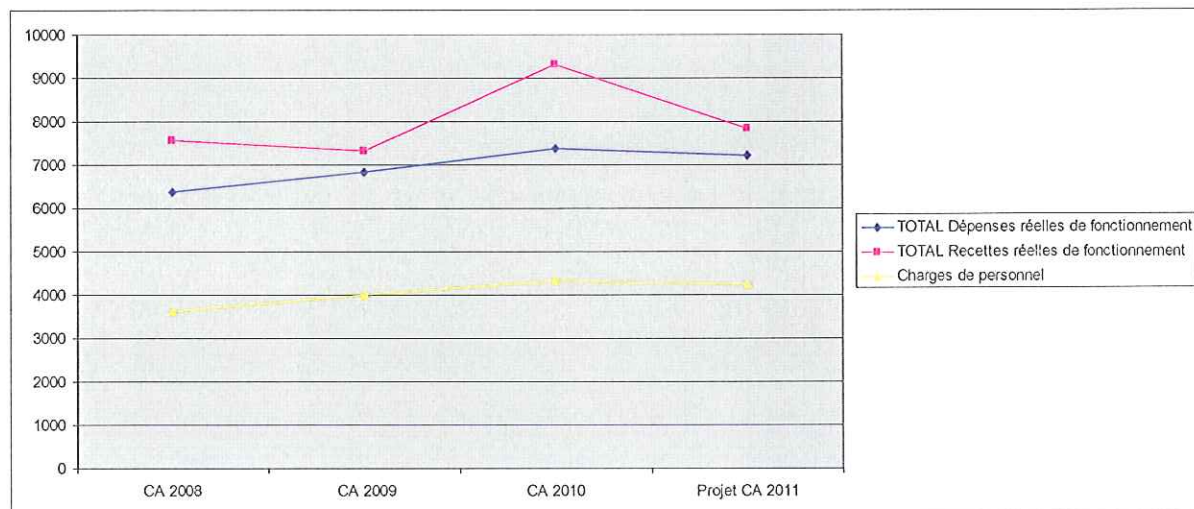


	CA 2009	CA 2010	CA 2011
Charges à caractère général	1 844 398,90 €	1 865 516,71 €	1 869 230,97 €
Charges de personnel	4 007 686,98 €	4 318 985,34 €	4 250 011,06 €
Atténuation de produits	- €	- €	- €
Autres charges de gestion courante	719 880,15 €	727 157,44 €	906 052,73 €
Charges financières	245 436,71 €	127 110,55 €	191 082,97 €
Charges exceptionnelles	24 044,74 €	332 015,00 €	7 244,92 €



DÉLIBÉRATIONS

	CA 2009	CA 2010	CA 2011
Atténuation de charges	95 314,46 €	73 655,39 €	148 206,42 €
Produits des services	618 604,60 €	658 335,03 €	652 209,36 €
Impôts et taxes	3 797 671,12 €	4 128 143,33 €	4 293 166,78 €
Dotations et participations	2 398 683,25 €	2 537 776,16 €	2 437 328,63 €
Autres produits de gestion courante	263 473,20 €	325 404,47 €	257 943,88 €
Produits financiers	7 476,80 €	6 428,67 €	5 309,46 €
Produits exceptionnels	133 709,02 €	1 592 355,05 €	41 071,55 €



Masse salariale (dont hypothèses transferts pour 2013)

EVOLUTION MASSE SALARIALE
23.02.2012

Total chapitre 072 - salaires et charges médicales préventives - assurance group

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Commissaire / mandata et estimés 2011 et 2012	2 016 273,00 €	2 044 309,00 €	2 042 240,00 €	2 163 907,00 €	3 025 232,00 €	3 246 060,00 €	3 014 864,00 €	4 007 687,00 €	4 375 582,24 €	4 250 071,06 €	4 529 500,00 €
Variation		+0,93%	-0,89%	+5,93%	+30,80%	+10,81%	-8,02%	+10,87%	+7,77%	-1,60%	+6,50%
CCAS / mandata et estimés 2011 et 2012	526 075,00 €	528 594,00 €	567 063,00 €	777 954,00 €	759 400,00 €	243 570,00 €	254 746,85 €	334 498,00 €	289 304,00 €	300 081,00 €	376 000,00 €
Variation		+0,48%	+6,25%	+26,92%	-2,32%	-53,77%	+4,59%	+11,68%	-1,37%	+0,72%	+19,47%
Commissaire + CCAS	2 574 950,00 €	2 632 873,00 €	2 709 903,00 €	2 941 861,00 €	3 784 632,00 €	3 489 630,00 €	3 269 610,85 €	4 342 185,00 €	4 664 886,24 €	4 550 152,06 €	4 905 500,00 €
Variation		+2,25%	+2,93%	+8,69%	+10,12%	-12,75%	-7,73%	+11,24%	+7,04%	-1,49%	+6,74%

DÉLIBÉRATIONS

Mr. SCHIELE fait remarquer qu'il y est prévu une augmentation de 6,74 % de la masse salariale sur 2012 (Commune et CCAS confondus).

Il ajoute que l'augmentation de 9,47 % sur le CCAS s'explique par l'intégration du personnel chargé de l'entretien du centre social dans l'effectif du CCAS. Il précise que ce personnel était rémunéré jusqu'à présent sur le budget communal. Il rappelle que le CCAS a déménagé récemment dans ses nouveaux locaux, au sein duquel un espace intergénérationnel a ouvert ses portes.

Mr. SCHIELE fait remarquer que la commune ne cesse de grossir. Elle accueille de plus en plus d'enfants sur les services péri-scolaires. Compte tenu des normes d'encadrement, la commune est obligée de recruter davantage de directeurs et d'animateurs, sans forcément que ce soient des embauches définitives. Il termine en indiquant que les frais de personnel vont augmenter en 2012 mais que le chiffre annoncé reste une prévision.

Les subventions aux associations

V – LA DETTE

	Annuité	Intérêts	Capital
Année 2011	723 180.20	201 852.70	521 327.50
Année 2012	682 137.10	251 043.00*	431 094.10
	- 41 043.10	+ 49 190.30	- 90 233.40

* dont 18 463.29€ d'intérêts pour le prêt relais contracté pour l'immeuble rue des jardins dans l'attente de l'encaissement des subventions

Avant intégration de l'emprunt 2012 :

- L'annuité 2013 varie de – 52 344.25€
- L'annuité 2014 varie de – 39 880.21€

Soit une diminution de 92 225€ environ dans les deux années à venir

A titre de repère, un emprunt de 1 000 000€ sur 20 ans au taux de 4.5% génère une annuité de 77 000€ environ.

Cf tableau : Dette directe de la ville de Grenade – tableau prévisionnel exercice 2012

En 2011, la commune a enregistré 1 922 950€ d'emprunt qui se décomposent comme suit :

- 466 000€ de RAR emprunt 2010
- 138 400€ de RAR prêt relais 2010
- 780 000€ d'emprunt 2011
- 538 550€ de prêt relais 2011 sur l'espace intergénérationnel rue des jardins.

Tableau Prévisionnel
Budget Primaire Exercice 2012 (01/01/2012)

Exercice	Dettes en capital au 1er	Tirage	Amortissement	Intérêts	Annuité	Dettes en capital au 31
2012	6 473 844,61	0,00	414 712,04	250 903,74	655 615,78	6 059 132,58
2013	176 831,98	0,00	16 382,05	0,00	15 382,05	160 449,93
2014	6 059 132,58	0,00	958 712,89	241 954,22	1 200 667,11	5 100 419,69
2015	160 449,93	0,00	16 385,33	0,00	15 385,33	144 064,60
2016	5 100 419,69	0,00	411 823,90	209 590,18	621 414,08	4 688 595,79
2017	144 064,60	0,00	14 458,30	0,00	14 458,30	129 606,30
2018	4 688 595,79	0,00	385 440,22	195 266,97	580 707,19	4 301 222,93
2019	129 606,30	0,00	13 978,05	0,00	13 978,05	115 628,25
2020	4 301 222,93	0,00	360 847,78	182 447,46	543 295,24	3 940 375,15
2021	115 628,25	0,00	13 978,00	0,00	13 978,00	101 650,25
2022	3 940 375,15	0,00	353 807,95	169 136,83	522 944,78	3 586 567,20
2023	101 650,25	0,00	13 331,55	0,00	13 331,55	88 318,70
2024	3 586 567,20	0,00	331 609,50	155 459,50	487 069,00	3 254 957,70
2025	88 318,70	0,00	8 485,55	0,00	8 485,55	79 833,15
2026	3 254 957,70	0,00	344 813,21	141 464,72	486 277,93	2 910 144,50
2027	79 833,15	0,00	8 485,55	0,00	8 485,55	71 347,60
2028	2 910 144,50	0,00	354 883,91	126 988,34	481 792,25	2 555 260,58
2029	71 347,60	0,00	8 485,55	0,00	8 485,55	62 862,05
2030	2 555 260,58	0,00	366 781,76	111 539,70	478 321,46	2 188 478,88
2031	62 862,05	0,00	8 486,55	0,00	8 486,55	54 375,50
2032	2 188 478,88	0,00	372 149,92	95 546,31	467 696,23	1 816 328,91
2033	54 375,50	0,00	8 236,55	0,00	8 236,55	46 138,95
2034	1 816 328,91	0,00	388 923,32	78 891,77	467 815,29	1 427 405,39
2035	46 138,95	0,00	5 126,55	0,00	5 126,55	41 012,40
2036	1 427 405,39	0,00	374 087,01	61 488,56	435 575,57	1 053 318,38
2037	41 012,40	0,00	5 126,55	0,00	5 126,55	35 885,85
2038	1 053 318,38	0,00	350 367,70	44 653,27	395 025,97	702 950,68
2039	35 885,85	0,00	5 126,55	0,00	5 126,55	30 759,30
2040	702 950,68	0,00	282 277,72	27 924,54	310 202,26	420 672,96
2041	30 759,30	0,00	5 126,55	0,00	5 126,55	25 632,75
2042	0,00	0,00	5 648 743,97	2 155 638,59	8 804 382,56	0,00

Collectivité : dette directe de la ville es graveade
Budgets : Budget principal,
Saisie le 30/01/2012 à 15:15:57

DÉLIBÉRATIONS

**Tableau Prévisionnel
Budget Primitif Exercice 2012 (01/01/2012)**

Exerc	Dettes en capital au 1 ^{er}	Tirage	Amortissement	Intérêts	Annuité	Dettes en capital au 31
2027	420 672,96	0,00	121 878,44	15 573,06	137 451,50	288 794,52
2027	25 632,75	0,00	5 126,55	0,00	5 126,55	20 506,20
2028	288 794,52	0,00	61 847,90	10 658,41	72 506,31	236 946,62
2028	20 506,20	0,00	5 126,55	0,00	5 126,55	15 379,65
2029	236 946,62	0,00	43 338,98	8 873,48	52 212,46	193 607,64
2029	15 379,65	0,00	5 126,55	0,00	5 126,55	10 253,10
2030	193 607,64	0,00	44 910,91	7 301,55	52 212,46	148 696,73
2030	10 253,10	0,00	5 126,55	0,00	5 126,55	5 126,55
2031	148 696,73	0,00	46 540,05	5 672,41	52 212,46	102 156,68
2031	5 126,55	0,00	5 126,55	0,00	5 126,55	0,00
2032	102 156,68	0,00	15 440,09	3 994,11	19 424,20	86 716,59
2033	86 716,59	0,00	16 042,25	3 381,95	19 424,20	70 674,34
2034	70 674,34	0,00	16 667,90	2 756,50	19 424,20	54 006,44
2035	54 006,44	0,00	17 317,95	2 106,25	19 424,20	36 688,49
2036	36 688,49	0,00	17 993,35	1 430,85	19 424,20	18 695,14
2037	18 695,14	0,00	18 695,14	729,11	19 424,25	0,00
	0,00	6 648 743,97	2 155 638,59	8 804 382,56		

VI – LES INVESTISSEMENTS :

1) Les principales réalisations d'investissement exercices 2009 -2010 – 2011

Principales réalisations en investissement
30/03/2012

Opération	CA 2009	CA 2010	CA 2011	2012	2013	2014	TOTAL
ALSH		114.100,00 €	67.997,10 €				
Ecole et Restaurant scoi Chemin Montagne	845,00 €	56.612,00 €	8.993,85 €				
CCAS	67.969,09 €	111.851,00 €	876.775,83 €				
PLU	5.040,00 €	179.993,00 €	94.301,09 €				
Halls	9.535,00 €	45.735,00 €	64.700,73 €				
Cours Valmy	5.023,00 €	- €	- €				
Rond Point	- €	- €	- €				
Total	83.412,00 €	507.751,00 €	1.12.730,40 €				
Autres							
Frais d'étude		16.385,00 €	5.382,00 €				
Acquisition de terrains	19.170,00 €	1.951.188,00 €	- €				
Acquisitions de matériel, équipement	- €	67.012,00 €	8.854,83 €				
Propreté et embellissement de la ville	22.967,00 €	12.481,00 €	1.513,00 €				
Aménagement d'espaces urbains	610.498,00 €	7.349,00 €	37.014,83 €				
Animation de la ville et manifestations	41.622,00 €	230.010,00 €	94.589,00 €				
Réhabilitation mater Basstois	40.084,00 €	46.883,00 €	- €				
Nouveau groupe scolaire	15.542,00 €	26.405,00 €	111.809,48 €				
Restauration Eglise et mobilier	75.602,00 €	26.388,00 €	57.540,00 €				
Espace et Equipis sportifs et loisirs	114.415,00 €	33.439,00 €	64.380,00 €				
Renovation installations sportives	56.145,00 €	16.736,00 €	19.523,00 €				
Réhabilitation bâtiments communaux (hors écoles)	717,00 €	12.495,00 €	6.487,00 €				
Equipis culturels et de communication	9.746,00 €	10.185,00 €	3.278,00 €				
Renovation installations culturelles	289.245,00 €	24.103,00 €	- €				
Pover Rural	52.411,00 €	13.115,00 €	23.197,07 €				
Equipit des services	53.529,00 €	76.293,00 €	23.785,36 €				
Equipement informatique	9.070,00 €	34.406,00 €	22.330,06 €				
Planification urbaine (études PLU, PGD)	107.033,00 €	88.195,00 €	69.200,00 €				
Securisation voies de circulation (dont FDC Pool)	- €	25.375,00 €	74.190,00 €				
Harmonisation et modernisation des Equipis urbains	14.106,00 €	14.809,00 €	2.641,17 €				
Carrières	3.960,00 €	- €	- €				
Reseaux (elec,PT...)	5.957,00 €	5.989,00 €	34.235,29 €				
Curage busege bases	- €	- €	- €				
Equipit de secours et de sécurité	- €	- €	- €				
TOTAL	1.581.799,00 €	12.340.881,00 €	652.890,09 €				

DÉLIBÉRATIONS

COMMUNE DE GRENADE SUR GARONNE

DEPENSES D'INVESTISSEMENT - ETAT DES CREDITS REPORTÉS 2011

Numéro	Fonction	Opération	Description	Montant
4581	020		ELECTRIFICATION ALSH CHEMIN DE MONTAGNE	8 483.00
				8 483.00
2184	211	10013	MOBILIER POUR ECOLE MATERNELLE J.C.GOUZE	1 000.00
2184	212	10013	MOBILIER POUR ECOLE ELEMENTAIRE J.C.GOUZE	769.00
2184	212	10013	MOBILIER ÉLÉM.BASTIDE CDE 09/12/2011	2 092.00
2184	211	10013	MEUBLES DE CUISINE POUR ECOLE JC GOUZE	319.00
				4 170.00
21318	020	10016	TOITURES TRADITIONNELLES- FOYER RURAL ST CAPRAIS	9 673.00
21318	020	10016	TOITURES TRADITIONNELLES -ATELIERS MUNICIPAUX	4 978.00
21318	020	10016	TOITURES TRADITIONNELLES - MAISON SERRE	16 410.00
21318	020	10016	TOITURES TRADITIONNELLES -PREBYTERE	3 289.00
2313	020	10016	MACONNERIE-MAISON SERRE	13 684.00
				48 034.00
21312	211	10018	TOITURES TRADITIONNELLES-MATERNELLE BASTIDE	67 638.00
21312	212	10018	TOITURES TRADITIONNELLES - ELEMENTAIRE BASTIDE	6 781.00
21312	212	10016	MENUISERIE BOIS ET ALUMINIUM- ELEMENTAIRE BASTIDE	6 938.00
21312	211	10018	MENUISERIE BOIS ET ALUMINIUM- MATERNELLE GOUZE	22 138.00
21312	211	10018	HONORAIRES ARCHITECTE INSTALLATION PREFABRIQUE ECOLE JC GOUZ	2 601.00
				96 096.00
2158	40	10019	LAVEUSE TRACTEE POUR LE SERVICE DES SPORTS	6 573.00
2313	414	10019	AGRANDT TERRAIN RUGBY FAGES	5 891.00
2188	421	10019	EQUIPEMENT PEIITE SALLE -HALLE AUX AGNEAUX	1 941.00
				14 405.00
21318	414	10020	TOITURES TRADITIONNELLES -LOCAL BOULISTES	3 169.00
2313	414	10020	MACONNERIE- LOCAL BOULISTES	6 634.00
21318	414	10020	TOITURES TRADITIONNELLES -HALLE AGNEAUX	9 927.00
21318	414	10020	BRANCHÈMENT EAUX USEES LOCAL PETANQUE	1 955.00
2313	414	10020	MENUISERIE BOIS ET ALUMINIUM - HALLE AGNEAUX	197.00
				21 882.00
2184	321	10022	COMPLEMENT MOBILIER DE BIBLIOTHEQUE	3 705.00
				3 705.00
21318	314	10023	MAITRISE D'OEUVRE RENOVATION SALLE CINEMA	4 604.00
21318	311	10023	TOITURES TRADITIONNELLES -ÉCOLE MUSIQUE	3 002.00
				7 606.00
2188	020	10024	ACQUISITION DE MARTEAUX PERFORATEURS ET BURINEURS POUR LES S	3 719.00
2183	020	10024	EVOLUTION LOGICIEL FUSHIA	4 485.00
				8 204.00
2031	020	10026	PLAN SECTORIEL DE DEPLACEMENTS-ZOOM CHEM DE MONTAGNE	3 013.00
202	820	10026	HONORAIRES REVISION PLU -AVENANT N°1	837.00
202	820	10026	HONORAIRES REVISION PLU	2 571.00
202	820	10026	HONORAIRE REVISION PLU	10 526.00
202	820	10026	HONORAIRES REVISION PLU	8 818.00
				25 764.00

2118	026	17	MISE EN PLACE CAVEAUX & REFECTION ALLEES DU CIMETIERE	28 016.00
				28 016.00
2313	523	60	ELECTRICITE-LOT N°8	1 676.00
2313	523	58	PEINTURES /SOLS SOUPLES /CARRELAGES-LOT N°7	31 596.00
2313	523	58	MENUISERIES INTERIEURES-LOT N°6	12 707.00
2313	523	58	DEMOLITION /GROS OEUVRE	18 949.00
2313	523	58	ENDUITS EXTERIEUR & INTERIEUR-LOT N°2B	182.00
2313	523	58	MENUISERIES EXTERIEURES / SERRURERIE-LOT N°4	22 958.00
2313	523	58	OSSATURE BOIS / CHARPENTE / COUVERTURE-LOT N°3	7 847.00
2313	523	58	REALISATION DE JOINTS	1 196.00
2313	523	58	AVENANT N°1 - MENUISERIES EXTERIEURES / SERRURERIE	3 661.00
2313	523	58	M.O REABIL.MAISON CHIOMENTO	3 684.00
2313	523	58	RACCORDEMENT RESEAU TELECOMMUNICATION BAT CCAS	667.00
2313	523	58	MENUISERIES EXTERIEURES / SERRURERIE	39 399.00
2313	523	58	CARRELAGES ET FAIENCES	5 862.00
2313	523	58	VRD LOT N°1	35 263.00
2313	523	58	MODIFICATION TRAVAUX POUR NOUVELLE CHAUDIERE	47.00
2313	523	58	MISSION SPS - SOLDE	710.00
2313	523	58	CHAUFFAGE/VENTILATION/ PLOMBERIE-LOT N°9	6 765.00
2313	523	58	AVENANT N°2-CHANGEMENT TARIF BLEU EN TARIF JAUNE	6 335.00
2313	523	58	MISSION CT/IRVX MAISON CHIOMENTO	1 170.00
2313	523	58	SOUS TRAITANCE - REALISATION DALLAGE	332.00
2313	523	58	AVENANT N°1- PARTIE MANQUANTE A APPEL D'OFFRE	6 405.00
2313	523	58	ASCENSEUR-LOT N°10	2 670.00
2313	523	58	ESPACES VERTS-LOT N°11	5 947.00
2313	523	58	SOUS TRAITANCE ENDUITS DE FACADE	1 647.00
2313	523	58	M.O REABIL.MAISON CHIOMENTO	3 972.00
				217 893.00
2188	113	94	DEFIBRILLATEUR	2 469.00
				2 469.00
2313	422	95	MO./TRVX ANCIENNE GARE EN PIJ INVENTAIRE 1087	1 335.00
2313	422	95	CHARPENTE-COUVERTURE-LOT 1-REHABIL ANCIENNE GARE.	3 743.00
				5 078.00

491 725.00

Fait à Grenada le 17/01/2012

DÉLIBÉRATIONS

2) les investissements en cours :

Un certain nombre d'études et de travaux en cours vont se poursuivre en 2012, il s'agit notamment :

- des études concernant le PLU
- des travaux de construction d'un ALSH Chemin de Montagne
- des travaux de rénovation de la halle
- des travaux de restauration de l'orgue
- des travaux de restauration du patrimoine communal et du patrimoine scolaire (toitures, menuiseries, travaux de maçonnerie)
- des travaux de construction d'un restaurant scolaire.

3) La capacité d'investissement

- Une étude financière prospective de l'ATD est en cours. Elle permettra, au cours des prochains jours, d'ajuster précisément la capacité d'investissement et le niveau d'endettement supportable par la commune
- La municipalité devra également tenir compte de l'étalement des subventions aux communes annoncé par le Conseil Général de la Haute Garonne, pour valider son programme pluriannuel d'investissement.
- Enfin au-delà de la capacité d'investissement, la commune doit tenir compte de la raréfaction de l'offre de crédits de la part des établissements bancaires (déjà constatée fin 2010 et en 2011).

Mr. SCHIELE donne la parole aux conseillers municipaux qui souhaitent s'exprimer.

Mr. VIZZINI demande à avoir communication du Compte Administratif 2011.

Mr. SCHIELE répond qu'il lui sera envoyé.

Mr. VIZZINI note à ce stade de la construction du budget, une augmentation du taux de la taxe d'habitation (de 15,17% à 15,63%).

Mr. SCHIELE répond que cette augmentation n'est pas encore vraiment décidée.

Mr. VIZZINI indique que c'est tout de même une base de travail.

Mr. ANDRE précise que c'est une hypothèse de travail.

Mr. VIZZINI indique qu'il collecte des informations car, pour reprendre les propos de Mr. SCHIELE, il s'agit d'un débat et il n'y aura pas de décision. Il note donc que la base de travail de la Municipalité est une augmentation du taux de taxe d'habitation de 15,17% à 15,63%. Par ailleurs, il demande à Mr. SCHIELE de lui expliquer l'augmentation significative des charges courantes de 727.000€ en 2010 à 906.000€ en 2011.

Mr. SCHIELE répond qu'il recherche les éléments de réponse et qu'il les communiquera ultérieurement à Mr. VIZZINI.

Mr. VIZZINI indique que, lors de la commission des finances, il a été expliqué que la stagnation des produits des services en 2011 était liée aux modifications demandées par la CAF en ce qui concerne le paiement par tranche horaire. Il constate même une légère baisse. Il souhaite savoir si c'est la seule raison ou si la fréquentation a diminué.

Mr. DELMAS répond que sur certaines périodes, la fréquentation a diminué, sur d'autres elle a augmenté. Il ajoute que c'est cyclique et que l'on n'a pas forcément les mêmes chiffres d'une année sur l'autre.

Mr. VIZZINI ajoute que des parents se sont plaints auprès de lui, de l'augmentation du coût du service.

Mr. DELMAS explique que les tarifs ont été révisés suite à la demande de la CAF. Par ailleurs, il y a eu quelques erreurs au niveau de la facturation suite à la mise en service d'un nouveau logiciel. Il dit avoir reçu toutes les familles concernées afin de trouver une solution. Cette nouvelle tarification a entraîné une diminution de la facture pour les familles dont le quotient se situe sur les 2 tranches les plus basses, et une augmentation pour les autres.

Mr. VIZZINI se dit étonné car les deux familles pour lesquelles il a eu une remontée d'informations, sont des familles avec des quotients familiaux bas.

Mr. DELMAS indique qu'il y aussi un problème de transmission des données par les familles. Les familles doivent impérativement donner le QF au mois de janvier. Si elles ne le font pas, la facturation est calculée avec l'ancien quotient. La Mairie réajuste ensuite au moment de la transmissions des informations.

Mr. VIZZINI comprend donc que la stagnation des recettes n'est pas liée à une baisse de la fréquentation mais au mode de tarification imposé par la CAF.

Mr. DELMAS tient à souligner la complexité du calcul.

Mr. SCHIELE prend la parole pour répondre à la question de Mr. VIZZINI concernant l'augmentation des charges courantes. Il explique qu'elle découle de la prise en compte d'une admission en non-valeur et d'un apurement du SDEHG, pour 179.000 €.

Mr. VIZZINI demande s'il s'agit d'une dette que la commune avait par rapport au SDEHG.

On lui répond qu'à la demande du Trésorier, il a été procédé à des rectifications d'écritures visant à l'apurement de certaines dettes sur une période d'une 15aine d'années.

Concernant la dette 2012 avec une annuité qui double, Mr. VIZZINI indique qu'il a été expliqué au Conseil Municipal que c'était dans l'attente de subventions du Conseil Général. Il demande sur quels projets sont attendus les subventions du Département.

Mr. SCHIELE répond qu'il s'agit principalement de la subvention concernant les travaux de réhabilitation de la maison Chiomento, à hauteur de 538.000 €.

Mr. VIZZINI fait remarquer que les travaux sont terminés, la commune a souscrit un prêt relais de 538.000 € dans l'attente de la subvention du Conseil Général.

Mr. SCHIELE confirme et précise que la subvention sera étalée sur 2 ans.

Mr. DELMAS ajoute que la notification du Département vient d'arriver. La commune percevra une partie de la subvention sur 2012 et le solde sur 2013.

Mr. VIZZINI demande si cela signifie que le prêt relais va durer jusque là.

On lui répond que le PSI versé par la CARSAT et la première part de la subvention du Département vont venir rembourser une partie du prêt relais. Le prêt relais va rester sur le résiduel de la subvention qui sera versé en 2013.

Mr. VIZZINI comprend que la partie du prêt relais qui ne sera pas comblée par la subvention versée en 2012, va continuer sur 2013. Il demande que lui soit précisé le montant qui perdurera.

On lui précise que le montant du prêt relais qui subsistera en 2013, est le résiduel de la subvention à savoir 154.000€.

Mr. DELMAS ajoute que le Conseil Général a modifié ses règles d'attribution des subventions. Le Département étale sur deux, trois, voire quatre ans. Il cite l'exemple de la construction de l'école de Seilh, pour laquelle le Conseil Général a étalé la subvention sur 4 ans.

Mr. VIZZINI demande le taux du prêt relais.

Mr. SCHIELE répond 3%.

Mr. VIZZINI fait remarquer que, compte tenu de ces nouveaux éléments, le tableau présenté est inexact. Il demande qu'il soit modifié pour le vote du budget. Il indique qu'il n'a pas de remarques à faire sur les investissements en cours. Il dit être intéressé par l'étude financière qui sera remise par l'ATD. Il demande à en avoir une copie avant le vote du budget.

Mr. SCHIELE précise qu'une première étude a été faite et que la Municipalité reste dans l'attente d'un complément, sachant que la personne en charge du dossier a quitté l'ATD.

Mr. VIZZINI demande à avoir communication de la première étude et ajoute qu'il attendra, lui aussi, pour les compléments.

Mr. VIZZINI se dit surpris par la liste des projets communiqués. Il a bien noté la construction d'un ALSH, mais n'a pas vu la restauration, alors que le premier projet ne va pas sans l'autre.

Mr. SCHIELE répond qu'il l'a ajouté oralement et que Mr. VIZZINI n'a pas du l'entendre.

Mr. VIZZINI s'excuse. Il demande à quelle hauteur d'investissement est prévu le restaurant scolaire.

DÉLIBÉRATIONS

Mr. SCHIELE répond 950.000 €.

Mr. DELMAS ajoute qu'en ce qui concerne la nouvelle école, il faut prévoir 1.200.000 €.

Mr. VIZZINI demande si l'école est prévue pour 2012.

Mr. DELMAS répond par la négative. Concernant le restaurant scolaire, il précise qu'il aura deux tranches. La première en 2012, à hauteur de 500.000 € et une deuxième en 2013, pour 450.000 €.

Mr. VIZZINI fait remarquer que les travaux du chemin de Montagne n'apparaissent pas non plus dans la liste.

Mr. LACOME indique qu'ils n'ont pas été cités mais qu'ils sont néanmoins inscrits.

Mr. VIZZINI demande à connaître le montant de ces travaux.

Mr. SCHIELE répond que l'estimation des travaux est difficile.

Mr. LACOME précise que le projet global a été estimé à 2.600.000 €.

Mr. ANDRE confirme qu'il est difficile d'estimer la part communale à ce jour. Il y aura un fonds de concours avec la CCSG, du Pool, etc...

Mr. VIZZINI souhaite que le Conseil Municipal en soit tenu informé.

Mr. le Maire indique que les chiffres seront communiqués dès que les choses auront été précisées.

Mr. VIZZINI demande si dans le chiffre annoncé, à savoir 2.600.000 €, l'aménagement de l'espace est compris.

Mr. le Maire répond par l'affirmative.

Mr. DELMAS précise que sur le budget 2012 de la commune, est prévu :

- 231.000 € pour l'aménagement du chemin de Montagne,
- 171.000 € pour l'aménagement d'un espace public.

Mr. LACOME explique que dans le financement de l'opération « chemin de Montagne », on aura :

- une part CCSG sur le Pool,
- une part SDEHG,
- une part SMEA,
- une part budget communal (fond de concours).

Mr. VIZZINI dit ne pas avoir vu le Cours Valmy dans la liste des opérations prévues en 2012.

Mr. DELMAS répond que les travaux ne figurent pas dans la liste communiquée mais précise qu'ils sont prévus. Sur 2012, 220.000€ ont été inscrits. Avant de lancer le programme, la commune attend la communication de la part du Conseil Général sur les trottoirs. Ce dossier devrait être examiné lors de la prochaine commission permanente.

Mr. le Maire félicite Mr. DELMAS pour le travail qu'il mène, en particulier sur le suivi des dossiers de demandes de subventions avec le Conseil Général. Il ajoute qu'en ce qui concerne le Cours Valmy, le Département a voté la bande roulante mais a laissé en attente la partie « urbanisation ». Il pense que le dossier devrait se débloquer rapidement.

Mr. VIZZINI remercie pour les réponses apportées.

Le Conseil Municipal prend acte.

N° 2012/29 - Tirage au sort des jurés d'assises et citoyens assesseurs pour l'année 2013.

Mr. le Maire rappelle que la désignation des jurés doit être effectuée publiquement par tirage au sort à partir de la liste électorale. Les citoyens assesseurs, mis en place à titre expérimental dans les cours d'assises de Dijon et Toulouse, sont désignés à partir de la liste des personnes ayant été inscrites par le maire sur la liste préparatoire de la liste annuelle du jury d'assises établie, après tirage au sort, sur les listes électorales, dans les conditions prévues à l'article 261 du Code de Procédure Pénale.

Pour la Commune de Grenade le nombre de jurés est fixé à 6, pour l'année 2013. L'arrêté préfectoral du 30 janvier 2012 stipule que « le nombre de noms tirés au sort est le triple de celui fixé pour la circonscription considérée » : **18 noms devront donc être tirés au sort.**

La liste des personnes tirées au sort doit être transmise à la Cour d'Appel de Toulouse avant le 15 avril 2012.

Lors du tirage au sort, il n'appartient pas au Maire de s'inquiéter des incompatibilités ou incapacités dont il pourrait avoir connaissance. Il devra simplement s'assurer que la personne tirée au sort est au moins âgé de 23 ans au 1er janvier de l'année au cours de laquelle elle doit siéger ; les électeurs nés à compter du 1er janvier 1990 devront être écartés.

Le Conseil Municipal prend acte du résultat du tirage au sort :

	IDENTITES
1	RAYA née LOURMIERES Christine Renée Martine
2	JAMMES Alex Roger Jules
3	BIGEAT née BESSE Martine Huguette Marie Hélène
4	LAFFONT née LARRIEU Danielle
5	BOURG Sandy Hélène Odile
6	BAYSSADE Philippe Albert Hugues
7	ICARD Delphine
8	DARTIGALONGUE Anne Mélanie
9	ROUHAUD Serge Albert René
10	LACRAMBE Marc
11	VERON Stéphane André Francis
12	BAROU Mikael Henry Auguste
13	CASSAIGNAU née MARQUET France
14	DERC née PETIT Josette Pierrette Marie
15	BERTRANDA Marie-Rose
16	GRANIER née RICCO Catherine Marie-Christine
17	LACRAMBE Christian Michel
18	BIDAN Guillaume Robert Alexandre

◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆
Séance levée à 22 h 05.
◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆

Pour validation :

Le secrétaire de séance,
Sabine MANZON,



Le Maire,
Rémy ANDRE,



DÉLIBÉRATIONS

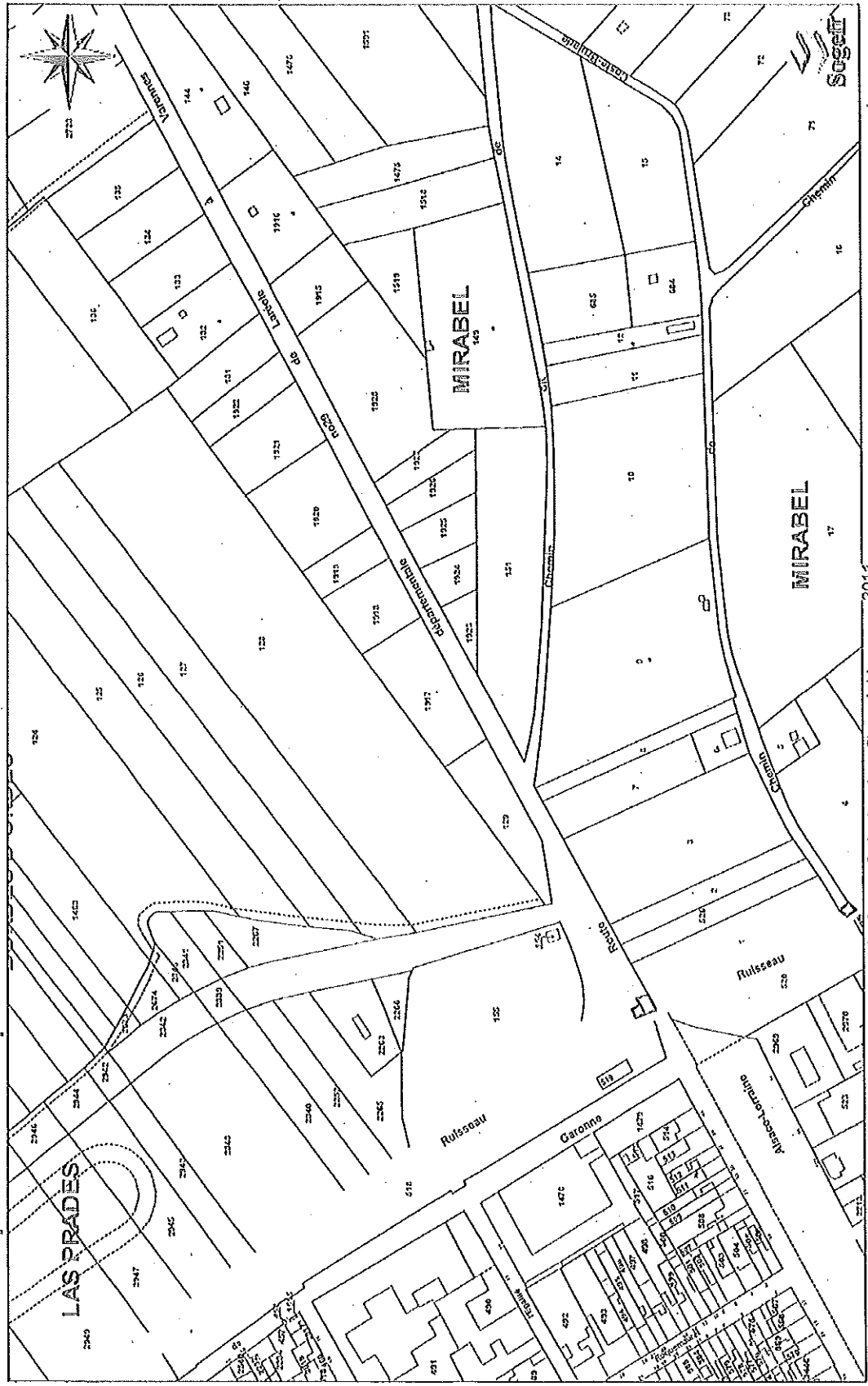
Pour approbation :

Rémy ANDRE 	Jean-Paul DELMAS 	Claudine LE BELLER 	Théodore KACZMAREK 
Marc SCHIELE 	Ghislaine BENTROB 	Monique LOUGE 	Jean-Luc LACOME 
Serge NADALIN représenté	Monique D'ANNUNZIO 	Serge BOISSE 	Valentine VOUZELLAUD absente
Dominique BRIEZ	Françoise CHAPUIS-BOISSE 	Laurent PEEL absent	Sandrine SCHIELE représentée
Eric ANSELME 	Sabine MANZON	Kader ISSAD absent	Nadine HADROT absente
Pascal POCHON absent	Brigitte ZAMPROGNO-ANDRE représentée	Jean-Jacques CRIPIA absent	Danielle COLL absente
Jean-Marc VIZZINI 	Véronique VOLTO représentée	L. PUISSEGUR-GAZEAU représentée	Guillaume SOULAYRES
Frédéric MAUTOR			

ANNEXES :

Extrait de Plan

[COMMUNE DE GRENADE] Section



Imprimé le : 05/03/2012

Source : DG: - Cadastre.Droits réservés - Plans mis à jour en : 2011

Echelle : 1/2500

DÉLIBÉRATIONS

Plan de gestion de l'île de Martignac et bras mort de Fontaine

C. TABLEAUX SYNTHÉSES

Enjeux, objectifs et opérations

Volet	Enjeux	Objectifs à long terme	Objectifs du plan	Opérations	Code
Volet fonctionnel	La connaissance du fonctionnement du site	Améliorer les connaissances et suivre la fonctionnalité du site	Assurer un suivi de la fonctionnalité du site	Suivi de la mobilité et de la dynamique des atterrissements	SE01a
				Suivi des débits et niveaux d'eau dans le réseau hydraulique de surface	SE01b
				Suivi physico-chimique de la qualité des eaux de surface	SE01c
	Les annexes fluviales permettent d'améliorer le fonctionnement de la Garonne	Conserver la dynamique fluviale et des zones humides	Améliorer les connexions aval / lit majeur des bras mort	Entretien des connexions aval des bras mort	TE01
Favoriser la mobilité des atterrissements				TU01	
Volet écologique	Les habitats forestiers alluviaux patrimoniaux	Maintenir et favoriser les espèces et habitats patrimoniaux sur le site	limiter les espèces exotiques invasives	Suppression des espèces exotiques invasives	TE02
			Conserver la dynamique de l'orme lisse	suiti de l'évolution de la population d'orme lisse	SE02
				Identification des ormes lisse marqués en 2001	TU02
			limiter la pollution par les déchets	Ramassage régulier des déchets	TE03
	Assurer une gestion cohérente avec le DOCOB Natura 2000 Garonne aval	Contractualisation dans le cadre de Natura 2000	PI01		
	La mosaïque de milieux favorables à l'accueil de la biodiversité	Maintenir et restaurer les boisements corridors et mettre en place des zones tampons autour du site	limiter l'impact potentiel des activités agricoles et industrielles sur le site	Sensibilisation des riverains sur la gestion aux abords du site	Voir PI05
La connaissance écologique du site	Améliorer les connaissances et suivre le patrimoine naturel du site	Assurer un suivi des habitats et des espèces patrimoniales sur le site	Suivi floristique	SE03a	
			Suivi ornithologique	SE03b	
			Suivi mammalogique	SE03c	
			Suivi entomologique	SE03d	

	Enjeux	Objectifs à long terme	Objectifs du plan	Opérations	Code
Volet réglementaire	La protection réglementaire	Assurer le respect du site et de la réglementation en vigueur	Faire connaître la réglementation et assurer un contrôle	Affichage de l'interdiction de circuler aux véhicules motorisés	TU03
				Surveillance du site et relais à la police de l'eau et de la nature	PO01
Volet sensibilisation, pédagogie	Le rôle d'outil / support pédagogique des sites	Faire connaître le site au grand public en accord avec la sensibilité des milieux	Ouvrir le site au public et proposer des outils de sensibilisation	Sorties encadrées de découverte du site	PI02
			Communiquer sur la gestion en cours	Réalisations d'articles	PI03
	La cohérence des actions locales	Assurer une cohérence des actions sur le territoire avec les enjeux sur les sites	Assurer le suivi et/ou la coordination des usages et interventions aux abords du site	Participation aux comités, commissions et enquêtes publiques aux abords des sites	PI04
			Limiter l'impact potentiel des activités agricoles et industrielles sur le site	Sensibilisation des riverains sur la gestion aux abords du site	PI05
Volet administratif	Le suivi technique, administratif et financier du projet	Assurer la pérennité du projet dans le temps	Assurer la réalisation des dossiers de demande d'autorisation des opérations Assurer le suivi administratif et financier des opérations de gestion	Réalisation de dossiers réglementaires préalables à la mise en œuvre des opérations	AD01
				Suivi administratif et financier courant	AD02
				Réunion annuelle de concertation avec les partenaires	AD03
			Faciliter la prise en main et la réalisation des opérations par la Commune	Présentation et formation annuelle du programme de l'année aux agents de la Commune	PI06
	L'évaluation du plan de gestion		Evaluer le plan de gestion 2012-2014 pour prévoir un nouveau programme pertinent	Bilan technique et financier du programme de gestion 2012-2014	AD04

L'ensemble des jours pris en charge par la CATEZH Garonne sont financés par l'Agence de l'eau Adour-Garonne, la Région Midi-Pyrénées et l'Europe (Feder). Ces coûts n'apparaissent donc pas dans le budget de ce plan de gestion.

DÉLIBÉRATIONS

Plan de gestion de l'aire d'habitat et de l'aire de protection

Synthèse par année

Opérations	Code	Maître d'œuvre ou réalisation	2012		2013		2014		Total jours	coût matériaux / prestataire	Jours Commune	coût jour Commune	Jours CATEZH	Coût total prévisionnel
			jours	coût	jours	coût	jours	coût						
Suivi de la mobilité et de la dynamique des atterrissements	SE01a	CATEZH												
Suivi des débits et niveaux d'eau dans le réseau hydraulique de surface	SE01b	CATEZH	2.5		2.5		2.5	7.5				7.5		
Suivi physicochimique de la qualité des eaux de surface	SE01c	CATEZH		200					200					200,00 €
Entretien des connexions aval des bras mort	TE01	Commune de Grenade	0.5		0.5		0.5	1.5		1.5	162.75			162.75 €
Coupe du boisement aval de l'atterrissement du bras mort de Fontaine	TU01	prestataire	4	2000				4	2000	0.5	54.25	2.5		2 054,25 €
Suppression des espèces exotiques invasives	TE02	Commune	1		1		1	3		3	325.50			325.50 €
Suivi de l'évolution de la population d'orme lisse	SE02	CATEZH	0.5		0.5		0.5	1.5				1.5		0,00 €
Identification des ormes lisse marqués en 2001	TU02	CATEZH + bénévoles	3	59				3	59			3		59,00 €
Ramassage régulier des déchets	TE03	Commune	0.5		0.5		0.5	1.5		1.5	162.75			162.75 €
Contractualisation dans le cadre de Natura 2000	PI01	CATEZH et Commune			1			1		0.5	54.25	0.5		54,25 €
Suivi entomologique	SE03a	CATEZH					1	1				1		0,00 €
Suivi floristique	SE03d	CATEZH					1	1				1		0,00 €
Suivi mammalogique	SE03c	CATEZH					1	1				1		0,00 €
Suivi ornithologique	SE03b	CATEZH					1	1				1		0,00 €
Affichage de l'interdiction de circuler aux véhicules motorisés	TU03	CATEZH et Commune	1.5	100				1.5	100	0.5	54.25	1		154,25 €

CATEZH 2007

101

Opérations	Code	Maître d'œuvre ou réalisation	2012		2013		2014		Total jours	cout matériaux / prestataire	Jours Commune	cout jour Commune	Jours CATEZH	Cout total prévisionnel
			jours	coût	jours	coût	jours	coût						
Surveillance du site et relais à la police de l'eau et de la nature	PO01	CATEZH et Commune	1		1		1		3		3	325,50		325,50 €
Sorties encadrées de découverte du site	PI02	CATEZH	1		1		1		3				3	0,00 €
Réalisations d'articles	PI03	Commune	1		1		1		3		325,50			325,50 €
Participation aux comités, commissions et enquêtes publiques aux abords des sites	PI04	Commune	0,5		0,5		0,5		1,5		182,75			182,75 €
Animation et sensibilisation à destination des propriétaires riverains	PI05	Commune	0,5		0,5				1		108,50			108,50 €
Réalisation de dossiers réglementaires préalables à la mise en œuvre des opérations	AD01	CATEZH	0,5						0,5				0,5	0,00 €
Suivi administratif et financier courant	AD02	CATEZH et Commune	1		1		1		3		182,75		1,5	182,75 €
Réunion annuelle de concertation avec les partenaires	AD03	CATEZH et Commune	1		1		1		3		182,75		1,5	182,75 €
Présentation et formation annuelle du programme de l'année aux agents de la Commune	PI06	CATEZH et Commune	1		1		1		3		182,75		1,5	182,75 €
Bilan technique et financier du programme de gestion 2012-2014	AD04	CATEZH et Commune					3		3		182,75		1,5	182,75 €
TOTAL			20	2359	13		18,5		52,5	2359	22	2115,75	29,5	4746

Plan de financement prévisionnel	
Agence de l'Eau Adour Garonne	2373
Région Midi-Pyrénées	949,2
Commune	1423,8
Total	4746

Plan de gestion simplifié du site de la Nautique

Volet	Enjeux	Objectifs à long terme	Objectifs du plan	Opérations	Code	
Volet Fonctionnel	Fonctionnalité du site	Conservier et favoriser la fonctionnalité du site	Maintenir l'humidité du milieu	Maintien des connexions lit mineur et biez mort	TE01	
		Améliorer les connaissances et suivre la fonctionnalité du site	Assurer le suivi fonctionnel du site	Suivi des niveaux d'eau de surface Suivi physicochimique du niveau hydraulique	SE04 SE05	
Volet Écologique	Habitat et espèces patrimoniaux	Maintenir et favoriser les espèces et habitats patrimoniaux sur le site	Limiter l'expansion des espèces invasives	Limitation et suivi des arbres et arbustes invasifs	TE02	
			Assurer une gestion cohérente avec le Decob 2000	Contractualisation dans le cadre du Decob Natura 2000	PO01	
		Améliorer les connaissances du site	Restreindre l'accès au public	Nécessaire des zones de déchets	TU01-200	
		Restaurer la continuité écologique des bords de Carême	Restaurer le corridor écologique du secteur	Inventaire ornithologique Inventaire mammalogique Inventaire herpétologique Complément d'inventaire entomologique	SE02a SE02b SE02c SE02d SE02e SE02f	
Volet réglementaire	Corridor écologique et zones tampons	Assurer le respect de la réglementation en vigueur et la conforter		Retrait et remplacement de la haie de buissons Gestion des boisements riverains	TU02 SE02	
	Protection réglementaire	Assurer le respect de la réglementation en vigueur et la conforter	Assurer un respect des usages autorisés sur le site	Mettre en place une signalétique réglementaire Mettre en place une surveillance du site	PO01 PO02	
Volet éducatif, pédagogique	Prise d'outil / support pédagogique du site	Faire connaître le site au grand public en accord avec la sensibilité des milieux	Assurer l'accueil au public	Création d'un sentier pédestre	TU02a	
				Mettre en place des panneaux pédagogiques sur le sentier	TU02b	
	Cohérence des actions locales	Assurer une cohérence des actions sur le territoire avec les enjeux sur les sites	Assurer une animation et une information régulière sur la gestion du site	Entretien du sentier pédagogique	TE03	
			Assurer le suivi et/ou la coordination des usages et interventions aux abords du site	Mettre en place des poubelles sur le site Engager une réflexion sur la réhabilitation du hangar	TU04 SE04	
Volet Administratif	Le suivi administratif et financier du projet	Assurer le suivi administratif et financier du programme d'actions	Assurer une animation et une information régulière sur la gestion du site	Sorties encadrées de découverte du site Réalisation de documents d'information et de communication	PO2 PO3	
		Assurer la réalisation des dossiers de demande d'autorisation des opérations	Assurer le suivi et/ou la coordination des usages et interventions aux abords du site	Participation aux comités, commissions et enquêtes publiques aux abords du site	PO4	
	Évaluation du plan de gestion	Assurer la pérennité du projet dans le temps	Assurer le suivi administratif et financier du programme d'actions	Suivi administratif et financier courant		AO01
			Assurer la réalisation des dossiers de demande d'autorisation des opérations	Réunion annuelle de concertation avec les partenaires	Réalisation des dossiers réglementaires préalables à la mise en œuvre des opérations	AO02 AO03
		Faciliter la prise en main et la réalisation des opérations par la Commune	Présentation et formation annuelle du programme de l'année aux agents de la Commune		PO5	
		Évaluer le plan de gestion 2012-2014	Bilan technique et financier du programme de gestion 2012-2014		AO04	

Budget prévisionnel

Opérations	Code	Maître d'œuvre ou réalisation	Coût personnel	Coût matériel	Coût Total
Maintenance des commodes lit/matras et bras inox	TE01	CATeZI			
Soin des miroirs d'eau de surface	SE01a	CATeZH			
Soin physico-chimique des lits en hydrologie	SE01b	CATeZI			
Limitation et suivi des arbres et des arbustes existants	TE02	CATeZI, Commune et Point Jeunesse	190,25	64 €	254,25
Contractualisation dans le cadre du Docob Natura 2000	F01	CATeZI et Commune	54,25		54,25
Nettoyage des zones de déchets	TU01/TE03	Commune et Point Jeunesse	100,25		100,25
Installation arboricole	SE02a	CATeZI			
Installation arboricole	SE02b	CATeZI			
Installation arboricole	SE02c	CATeZI			
Complément d'entretien arboricole	SE02d	CATeZI			
Retrait et remplacement de la baie de laudera	TU02	CATeZI et Commune	100,50	150 €	250,50
Quelques travaux divers	EE03	CATeZI			
Mettre en place une signalisation réglementaire	FO01	CATeZI, Commune et prestataire	152,75	343 €	510,75
Mettre en place une signalisation d'acte	FO02	PUCC municipal	108,50	153 €	261,50
Création du sentier pédestre	TU03a	CATeZI et Commune	644,00	502 €	1 146,00
Mettre en place des panneaux pédagogiques sur le sentier	TU03b	CATeZI, Commune et Point Jeunesse	206,75	115 €	321,75
Entretien du sentier pédestre	TE01	Commune	658,00		658,00
Mettre en place des poteaux sur le site	TU01	Commune	373,75	400 €	773,75
Engager une réflexion sur la réhabilitation du hangar	SE01	Commune	108,50		108,50
Sorties encadrées de découverte d'acte	F02	CATeZI			
Rédaction de documents de formation et de communication	F03	Commune	751,00		751,00
Participations aux comités, commissions et enquêtes publiques sur abords des sites	F04	Commune	152,75		152,75
Bilan administratif et financier courant	AD01	CATeZI et Commune	152,75		152,75
Réunion annuelle de concertation avec les partenaires	AD02	CATeZI et Commune	152,75		152,75
Réalisation des dossiers réglementaires préalables à la mise en œuvre des opérations	AD03	CATeZI			
Rédaction et formation annuelle du programme de l'année aux agents de la Commune	F05	CATeZI et Commune	152,75		152,75
Bilan technique et financier du programme de gestion 2010-2011	AD01	CATeZI et Commune	100,50		100,50
				Total projet 2012-2011	6 782,75

Coût de Journée Commune de Grenade	100,50 €
Coût d'intervention du Point Information Jeunesse	34€ / h / jeune
Coût d'intervention chantier d'insertion	23 € / h / agent

Plan de financement		
AEAG	50%	3 391 €
Région	20%	1 357 €
Grenade	30%	2 035 €

LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CANTON DE VILLEFRANCHE DE LAURAGAIS (EN REPRESENTATION SUBSTITUTION DES COMMUNES DE GARDOUCH, MONTESQUIEU-LAURAGAS, MONTGAILLARD-LAURAGAS, RENNEVILLE, SAINT-ROME, VILLEFRANCHE DE LAURAGAIS ET VILLENOUVILLE).

LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COTEAUX DU GIROU (BAZUS, BONREPÓS-ROUZI, GARDECH, GEMIL, GRAGNAGUE, LAPEYROUSE FOSSAT, MONTASTRUC LA CONSELLERE, MONTJOURS, MONTPTOL, PAULIAC, ROQUESENIERE, SAINT-PIERRE ET VERFEL).

LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'AMENAGEMENT HYDRAULIQUE DE LA SAUNE (AGREFEVILLE, AURIN, BALMA, CAMBIAC, CARAGOUDES, CARAMAN, LANTA, LAUZERVILLE, MAURENS, MAUREVILLE, PRESERVILLE, QUINT-FONSEGRIVES, SAINTE-FOY D'AGREFEVILLE, SAINT-ORENS DE GAMEVILLE, SAINT-PIERRE DE LAGES, SEGREVILLE, TABABEL ET TOULOUSE).

ET LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'AMENAGEMENT HYDRAULIQUE DE LA SELLONNE (BALMA, DRENZI LAFAGE, FLOURENS, MONS, MONTRABE, PEN-BALMA ET SAINT-PIERRE DELAGES).

ARTICLE 2 :

Le siège social est fixé à Toulouse, 45, rue Paulie Raymondès.

L'organe délibérant du Syndicat se réunit sur le territoire de l'une des collectivités membres.

ARTICLE 3

3-1 - Le SMEVH émet un Syndicat à la carte, l'adhésion à l'un ou plusieurs blocs de compétence qu'il exerce ou à une compétence relevant des blocs de compétences obligatoires ou facultatives est fixée aux articles 4 à 6 des présents statuts.

- L'adhésion à l'un ou l'autre de ces compétences entraîne la compétence exclusive du SMEVH et la mise à disposition, au bénéfice du Syndicat, de la totalité des biens antérieurs affectés à l'exercice de ces compétences.

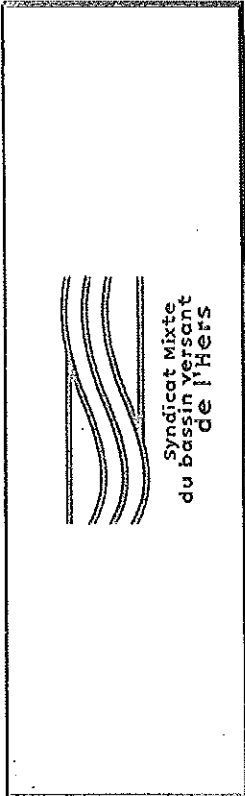
- La demande d'adhésion d'un nouveau membre au SMEVH doit être adoptée dans les conditions fixées par le Code Général des Collectivités Territoriales en matière de modifications statutaires.

Ces deux dispositions sont régies par le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5211-15.

- Le retrait de l'un des membres ne sera possible que sur accord du comité syndical, après délibération de l'ensemble des collectivités membres en application des articles L5211-19, L5212-29 à L5212-30 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le membre qui sollicite son retrait reste tenu par toutes les obligations, notamment financières, qu'il a contractées durant toute la période où il a été membre en application de l'article L5211-25-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

3-2 - L'adhésion d'un membre du Syndicat à une nouvelle compétence s'opère par délibération de l'organe délibérant de la collectivité concernée et le Président en informe les membres.



STATUTS

I - DISPOSITIONS GENERALES

ARTICLE 1^{ER} :

Il est formé, pour une durée illimitée, entre les collectivités territoriales et leurs groupements adhérents aux présents statuts, un établissement public d'aménagement et de gestion des eaux sur les sous-bassins de l'Hers et du Girou dénommé SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT DE L'HERS, dont le sigle est SMEVH.

Cet établissement public est constitué sous la forme d'un Syndicat Mixte régi par les articles L. 5711-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ces collectivités sont les suivantes :

AUCAMVILLE, BALMA, BRUGUIERES, CASTELGINEST, CASTELMAUROI, CASTELNAU D'ESTRETEFONDS, CEPEI, FONBEAUZARD, GARGAS, GRAIENTOUR, GRENADE SUR GARONNE, LABASTIDE SAINT-SERNIN, LAUNAGUET, MONTBERON, QUINT, SAINT-ALBAN, SAINT-JORY, SAINTE-FOY D'AGREFEVILLE, SAINT-MARCEL PAULEL, SAINT-ORENS DE GAMEVILLE, SAINT-SAUVEUR, TOULOUSE, L'UNION, VILLARIES, VILLENEUVE LES BOULOC.

LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SICOVAL (AUREVILLE AUZEVILLE TOLOSANE, AUZIELLE, AYGUESVIVES, BAZEGE, BELBERAUD, BELBEZE DE LAURAGAIS, CASTANET TOLOSAN, CLERMONT LE FORT, CORRONSAZ, DEYME, DONNEVILLE ESCALOUENS, ESPANES, FOURQUEVAUX, GOYRANS, ISSUS, LABASTIDE BEAUVOIR, LABEGE, LACROIX FALGARDE, MERVILLA, MONTRUN LAURAGAIS, MONTGISCARD, MONTLAUR, NOUELLES, ODARS, PECHABOU, PECHBUSQUE, POMPERTUZAT, POUZE, RAMONVILLE SAINT AGNE, REBIGUE, LES VARENNES, VIELLE TOULOUSE ET VIGOULET-AUZIL).

LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR LAURAGAIS (EN REPRESENTATION SUBSTITUTION DE LA COMMUNE DE TABABEL).

ARTICLE 4 - COMPETENCES GENERALES DU SYNDICAT

De manière générale, et pour l'ensemble de son activité, le SMBVH a compétence pour l'installation, l'entretien, l'exploitation et le renouvellement ou l'extension de tous biens, mobiliers ou immeubles, nécessaires à la réalisation de son objet.

Les biens, meubles ou immeubles, acquis ou réalisés par le SMBVH sont sa propriété.

Le SMBVH a pleine compétence en matière réglementaire, tarifaire, financière et budgétaire.

ARTICLE 5 - COMPETENCES OBLIGATOIRES

L'établissement public d'aménagement et de gestion des eaux du sous-bassin de l'Hers et du Girou a pour vocation de contribuer, dans le cadre d'un programme pluriannuel d'intervention, en lieu et place de ses collectivités membres, à la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau à l'exception des compétences exercées par les communes ou leurs établissements publics en matière d'eau potable, d'eau pluviale et d'assainissement, dans le respect, d'une part, des pouvoirs de police du Maire et du Préfet du département et, d'autre part, des obligations des riverains des cours d'eau non domaniaux.

Dans cette perspective, il a pour objet à l'intérieur d'un périmètre hydrographique constitué par les limites de l'ensemble du sous-bassin versant de l'Hers et du Girou :

5-1 Pour l'ensemble des collectivités adhérentes

- D'assurer et de coordonner la mise en valeur des cours d'eau, des milieux aquatiques associés du sous-bassin versant notamment dans le cadre de travaux en régie
- D'entreprendre les études présentant un caractère d'intérêt général ou d'urgence à l'intérieur de son périmètre et notamment assurer la mise en œuvre d'opérations groupées d'entretien régulier des cours d'eau et de réaliser le plan de gestion y afférent
- D'assurer la mise en œuvre, ainsi que le suivi et l'animation de toute action découlant d'une démarche partenariale ou concertative (Comitat de rivière, SAGE...)
- D'émettre un avis, de manière générale, sur tout document de planification et d'aménagement pouvant avoir un impact sur l'écoulement et la qualité des eaux.

5-2 Pour les collectivités riveraines de l'Hers, du Girou, de la Marcassonne et de la Sausse

Ce bloc de compétences concerne les collectivités suivantes : AUCAMVILLE, BALMA, BRUGUIERES, CASTELGINEST, CASTELMAUROY, CASTELNAU D'ESTRETEFONDS, CEPET, FONBEAUZARD, GARGAS, GRATENTOUR, GRENADE SUR GARONNE, LABASTIDE SAINT-SERIN, LAUNAGUET, MONTEBERON, QUINT, SAINT-ALBAN, SAINTE-FOY D'AGREBEUILLE, SAINT MARCEL PAULEL, SAINT-ORENS DE GAMEVILLE, SAINT-SAUVEUR, TOULOUSE, L'UNION, VILLARIES, VILLENEUVE LES BOULOC, LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SICQVAL, LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE CEUR LAURAGAS, LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CANTON DE VILLEFRANCHE, LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COTEAUX DU GIROU.

- De coordonner les réalisations, dans le cadre, notamment, de la protection contre les crues prévue par les textes en vigueur,
- De participer au financement et à la réalisation de ces travaux sur l'Hers, sur le Girou, sur la Marcassonne et sur la Sausse.

- D'assurer la maîtrise d'ouvrage des travaux de restauration et d'entretien de l'Hers, sur le Girou, sur la Marcassonne et sur la Sausse.

- De réaliser des acquisitions foncières ou de demander l'instauration de servitudes d'utilité publique pour permettre la création de zones de rétention temporaire des eaux de crues ou de zones de mobilité du lit mineur.

Ainsi l'ensemble des compétences contenues dans le 1^{er} bloc (paragraphe 5-1) sont, avant adhésion des SIAH, des compétences détenues par chaque Syndicat (SMBVH, SIAH de la Saune et de la Seillonne), ces compétences étant dévolues pour un territoire déterminé (Hers/Marcassonne/Girou, Saune, Sausse et Seillonne).

Concernant le 2^{ème} bloc de compétences (paragraphe 5-2), celui-ci se rapporte aux collectivités riveraines exclusivement de l'Hers, de la Marcassonne, du Girou et de la Sausse.

5-3 Pour les collectivités non membres du syndicat mixte inscrites dans le sous-bassin de l'Hers et du Girou

Le syndicat pourra intervenir dans le cadre de ses statuts sur l'ensemble du sous-bassin versant de l'Hers-Mort et du Girou.

5-4 Prestations de service

L'établissement public peut effectuer au moyen de conventions, dans le prolongement de ses compétences figurant dans le pacte statutaire, des interventions ou des prestations de services, pour ses collectivités membres à l'intérieur de son périmètre de compétences constitué par le bassin versant de l'Hers-Mort et du Girou.

L'établissement public est autorisé à effectuer au moyen de conventions des interventions pour des collectivités territoriales ou des établissements publics non adhérents au syndicat, mais inscrits dans le cadre du périmètre du bassin versant de l'Hers-Mort et du Girou. Par nature, ces interventions présentent un caractère accessoire par rapport à l'activité du syndicat et concernent le champ de compétences couvert par l'établissement public.

D'une façon générale, le Syndicat s'inscrit dans une démarche partenariale avec l'ensemble des collectivités publiques, à l'échelle du bassin versant de l'Hers-Mort et du Girou, en vue de favoriser la mise en œuvre de son objet statutaire.

ARTICLE 6 - COMPETENCES FACULTATIVES

Le Syndicat peut, en outre, exercer les compétences facultatives suivantes :

- Réaliser des études ponctuelles sur les milieux aquatiques (effluents, ruisseaux, zones humides, bras-morts, retenues collinaires) non directement gérés par le SMBVH en raison de leur impact sur le milieu.
- Procéder à la mise en place de repères de crues, à leur entretien et à leur protection.

DÉLIBÉRATIONS

ARTICLE 7.- MODALITES DE TRANSFERT ET DE REPRISE DES COMPETENCES FACULTATIVES

Le bloc de compétences facultatives est transféré au syndicat par chaque commune dans les conditions suivantes :

- Le transfert prend effet au premier jour de l'année civile qui suit la date à laquelle la délibération de l'assemblée délibérante est devenue exécutoire,
- La nouvelle répartition de la contribution des collectivités territoriales aux dépenses liées aux compétences facultatives résultant de ce transfert, est déterminée ainsi qu'il est indiqué à l'article 8.

Les compétences facultatives ne pourront pas être reprises par une des collectivités membres au syndicat pendant une durée de trois ans à compter de leur transfert à cet établissement.

Les compétences facultatives peuvent être reprises par chaque collectivité membres dans les conditions suivantes :

- La reprise prend effet au premier jour de l'année civile qui suit la date à laquelle la délibération de l'assemblée délibérante est devenue exécutoire,
- Les équipements réalisés par le syndicat sur le territoire de la collectivité membre reprennent les compétences demeurent la propriété du syndicat.
- Leur entretien est à la charge de la collectivité membre concernée.
- La nouvelle répartition de la contribution des collectivités territoriales aux dépenses liées aux compétences facultatives résultant de la reprise est déterminée ainsi qu'il est indiqué à l'article 8.
- La collectivité reprenant une compétence au syndicat continue à supporter la charge de la dette pour les emprunts contractés par le syndicat jusqu'à l'amortissement complet desdits emprunts.
- Les autres modalités de reprise non prévues aux présents statuts seront fixées par le Comité Syndical.

La délibération portant transfert ou reprise des compétences facultatives est notifiée par le maire ou le président de l'établissement de coopération intercommunale au président du Syndicat Mixte. Celui-ci en informe le maire ou le président de chacune des collectivités membres.

Article 8 - Modalités de mise en oeuvre des compétences

Le sous-bassin de l'Hers Mort et du Girou comprend principalement des cours d'eau non domaniaux dont la responsabilité incombe principalement aux riverains. Le syndicat mixte pourra intervenir notamment en substitution aux riverains, que dans le cadre exclusif de l'intérêt général d'un constaté. L'intervention de l'établissement public sera déterminée par une délibération du comité syndical pour toute action projetée (études, travaux...) à l'exception des SIAH qui restent maîtres d'ouvrage.

Dans le cas particulier des travaux, la compétence du syndicat ne pourra être mise en oeuvre qu'après un arrêté préfectoral de déclaration d'intérêt général ou d'urgence prévu par l'article L. 211-7 du Code de l'environnement ou d'une convention avec les riverains concernés.

II - DISPOSITIONS FINANCIERES ARTICLE 9.- CONTRIBUTIONS FINANCIERES DES ADHERENTS AU SYNDICAT

Les collectivités territoriales et les établissements publics membres versent annuellement au syndicat une contribution générale pour les compétences obligatoires et une contribution spécifique pour chacune des compétences facultatives auxquelles ils ont adhéré, dont les montants sont fixés par délibération du Comité Syndical.

La contribution des collectivités membres, est assise sur une clé de répartition basée sur les critères suivants :

- > Longueur de rives : 25 %.
- > Population : 55 %.
- > Potentiel fiscal : 15 %.
- > Superficie du Bassin Versant : 5 %.

Pour chaque cours d'eau retenu dans le périmètre de compétence du syndicat, le linéaire de berge réel est pondéré selon un coefficient correspondant à la place et l'importance de cours d'eau au sein du réseau hydrographique.

Trois coefficients sont définis :

- L'Hers : 1.
- Le Girou : 0,7.
- La Marcassonne et la Sausse : 0,4.

En ce qui concerne les Syndicats d'Aménagement Hydraulique, le calcul de la contribution s'opère sur un seul critère, à savoir, la longueur de rives.

Une fois cette répartition opérée, une seconde répartition est établie en fonction des blocs de compétence choisis, à savoir :

- Compétences obligatoires pour l'ensemble des collectivités : 20 %.
- Compétences obligatoires pour les communes de l'Hers, du Girou, de la Marcassonne et de la Sausse : 75 %.
- Compétences facultatives : 5 %.

ARTICLE 10

Les règles de la comptabilité publique s'appliquent à la comptabilité du syndicat.

Les fonctions de receveur sont assurées par Monsieur le Receveur des Finances de Toulouse-Municipale.

ARTICLE 11

Le Budget du Syndicat comprend :

A) - En recettes

- a) La contribution des collectivités membres,
- b) Le revenu des biens meubles ou immeubles, du syndicat :

LES QUERUES SUPPLEMENTAIRES N'ONT VOIX SUPPLEMENTAIRE QU'EN CAS D'ABSENCE DES COLLEGUES TITULAIRES.

Chaque délégué peut avoir pouvoir écrit de voter au nom d'un autre délégué, mais un même délégué ne peut être porteur que d'un seul mandat. Cette disposition s'applique en cas d'absence ou d'empêchement du délégué suppléant.

Pour les délibérations concernant exclusivement une compétence facultative, ne prenant part au vote que les seuls délégués des collectivités ayant transféré cette compétence au Syndicat.

11-3- L'ensemble des représentants du syndicat désigné parmi ses membres, un bureau composé d'un président, d'un ou plusieurs vice-présidents et d'un secrétaire. Le nombre des vice-présidents est plafonné à 30% de l'effectif du Comité Syndical.

L'élection du bureau a lieu à la majorité absolue des suffrages exprimés au premier et au deuxième tour, à la majorité relative au troisième.

11-4- Le président et le bureau peuvent, dans les conditions déterminées par la loi, recevoir délégation d'une partie des attributions du comité syndical.

11-5- Un règlement intérieur précise, en tout ce qui concerne le bureau, les conditions de fonctionnement du comité syndical et du bureau.

11-6- Les délibérations ne sont régulièrement adoptées qu'à la majorité absolue des suffrages exprimés (50% des voix plus une).

c) Les sommes qu'il reçoit des administrations publiques, des associations, des particuliers, en échange d'un service rendu ;

d) Les subventions

e) Les concours financiers des collectivités publiques ou de tout organisme intervenant en matière d'environnement et d'aménagement du territoire ;

f) Les produits des dons et legs ;

g) le produit des taxes, redevances et contributions correspondant aux services assurés ;

h) le produit des emprunts.

La contribution des collectivités membres mentionnées à l'article 8 est obligatoire pendant la durée du syndicat et dans la limite des nécessités de service tel que les décisions du syndicat l'ont déterminé.

B) - En dépenses

Le Budget du SMBVH pourvoit aux dépenses pour lesquelles le SMBVH est constitué conformément aux articles 4 à 6 des présentes statuts.

III - FONCTIONNEMENT DU SYNDICAT

ARTICLE 12- REGLES DE REPRESENTATION

12-1- Seuls les délégués des collectivités territoriales et établissements publics adhérents d'un même bloc de compétences du SMBVH votent. Les délibérations se rapportant à ce bloc.

12-2- S'agissant des compétences obligatoires et facultatives, les adhérents sont représentés selon les modalités suivantes :

- Pour le collège des communes et des groupements de communes à fiscalité propre :

en appliquant une répartition des sièges en fonction de la population de chaque collectivité membre de la manière suivante :

De 0 à 10 000 habitants :	1 siège
De 10 000 à 50 000 habitants :	2 sièges
De 50 000 à 300 000 habitants :	3 sièges
Plus de 300 000 habitants :	5 sièges

Ces règles de représentation sont applicables aux communautés de communes y compris en représentation-substitution, ces dernières se voyant octroyer un nombre de sièges assis sur la entière population.

- Le collège des syndicats intercommunaux qui sont représentés chacun à raison de 1 délégué titulaire.

Les délégués sont élus par l'assemblée délibérante des collectivités membres.

Chaque collectivité désigne, en plus de ses délégués titulaires, des délégués suppléants, en nombre égal à celui des délégués titulaires.

DÉLIBÉRATIONS

Bibliothèque Grenade

DATE: 02/02/2012 PAGE: 1

Mis à jour

Fds	Cote	N° Invenaire	Titre	Auteur	Édition	Px achat
1	165.4 DO	93123201779	Tout est langage	Dolto Françoise	Ergo - 1988	
1	165.4 DO	93123201780	Le caoué des enfants	Dolto Françoise	R. Lefont - 1985	
1	342.08 L	93123201888	Traité du gouvernement civil	Locke John	Flammarion - 1992	
1	638.7 HU	93123201939	Avoir un bon chien : traits d'éducation et de savoir-vivre à l'usage des chiens... et de leurs maîtres	Hufler Jean-Pierre	R. Lefont - 1991	
1	640 JOL	93123201975	Les petits livres de ma grand-mère	Joffet Clarisse	Franco Loisire - 1994	
1	641.5 P	93123203309	Ch'na	Passmore Jackl	Maxi Livres - 2005	
1	641.5 SC	93123203307	Itate	Se'colone Michèle	Maxi Livres - 2005	
1	B 782.09	93123202545	Johnny Hal'day, histoire d'une vie	Brierra Jean-Dominique	Fibrot - 1990	
1	B 791.4	93123202540	Le voile noir	Dupéty Anna	Seuil - 1992	
1	B TRO vi	93123202078	La vie comme elle vient	Trondheim Lewis	Dargaud - 2004	
1	R DER o	93123203131	Or Blanc des Pâtures (I)	Berrier Henriette	Presses de la cité - 2005	
1	R DOR v	93123200160	Le Voyage à l'étranger	Boisjeud Georges	B. Grasset - 1974	
1	R CHE pè	93123202690	Les péres de famille ne portent pas de robe	Chérel Guillemina	Juillard - 2004	
1	R DES s	93123200245	Un secret sans importance	Desurthe Agnès	Éditions de l'Olivier - 1996	
1	R KIN J	93123200617	Jessie	King Stephen	Le Grand Livre du mois - 1993	
1	RP CLA	93123200546	Une seconde chance	Clark Mary Higgins	Albin Michel - 2003	
1	RP CLA	93123200279	Vous ne devinez jamais	Clark Mary Jane	Éd. France Loisirs - 2000	
1	RP BRO d	93123202474	Da Vinci Code	Brown Dan	J.-C. Lattès - 2004	
1	RP GAN s	93123203487	Suicide sans préméditation	Gandy Alain	Franco Loisire - 2005	
1	RP RUL r	93123202913	La rivière rouge sang	Rufe Ann	M. Lafon - 2004	
1	SF LAN b	93123208035	Le bouctier, obscur	Lang John	Black coat press - 2008	
1	639.734	93123202851	Le petit cochon	Barbé-Juven Colette	Mango - 2004	
2	A ASIH i	93123202189	T'en as plein paroul	Ashbé Jeanne	L'écote des loisirs - 2003	
2	A BAT Ér	93123209408	Éric et le pipeau magique	Batut Eric	Bilboquet - DL 2007	
2	A BRO hi	93123201619	Une histoire à quatre voix	Browne Anthony	Kaléidoscope - 1998	
2	A COL ma	93123201280	Maman ne m'a jamais dit...	Cola Babette	Éd. du Seuil - 2003	
2	A COP ep	93123202994	Des spaghetti pour Suzie	Copians Pella	Seuil - 1993	
2	A DEL m3	93123201317	Martina découvre la musique	Delahaye Gilbert	Castelman - cop. 1985	
2	A FOR lu	93123203487	Tu ne peux pas m'attraper !	Foreman Michael	Gaillmard Jeunesse - 2005	

Bibliothèque Grenade

DATE: 02/02/2012 PAGE: 2

2	A NOV no	93123203847	Nombres (les)	Novick Mary	Millepages - 2005
2	A OCE N	93123201303	Krikou et la sorcière	Ocelot Michel	Mila - 2000
2	A PER mo	93123202745	Moi, le loup et les chocolats	Perret Delphine	Éditions Thierry Magnier - 2005
2	A RAN q	93123202763	Qu'est-ce qui fait mouh ?	Random Melinda	Ed. Quatre fleurs - 2004
2	A ROC ma	93123204054	Mathieu est amoureux	Rocard Ann	Fleurus - 2004
2	A VAU hi	93123202885	L'histoire du bonbon	Vaugelade Anais	L'École des loisirs - 2000
2	BDE COH	93123203160	ici radio-cassérola	Cohen Jacqueline	Bayard éd. - 28ème trim. 1989
2	C RHO i	93123201041	Il était une fois les fées : un conte chaque soir	Rhodes Stéphanie	Éditions Lito - 1991
2	E 599	93123201858	La souris et les autres rongeurs	Pérois Sylvaine	Gaillmard - 2001
2	E 641.5	93123201500	Les recettes préférées des enfants	Lizarazu Bixente	le Cherche midi éd. - 2003
2	E 932 DE	93123201491	Fascinants pharaons d'Égypte	Darouin Claire	Nathan - 1997
2	E CAN ho	93123204081	Horreur ! Des amoureux	Canlin Marc	Flammarion Castor Pocho - 2000
2	E KRI va	93123201412	Valérie la Chauve-Souris	Krings Antoon	Gaillmard Jeunesse - 2002
2	E QUE orn	93123208765	L'ombre d'Élan	Quenot Katherine	Hachette livre - DL 2007
2	E ZEP c'	93123203769	Les dragons de la nuit	ZEP	Hachette - 2002
2	ER CHA d	93123201207	Dixi Bonbon	Chépeuton Anne-Marie	G.P. Rouge et Or - 1987
2	ER LEO d	93123201260	Les Frontières de glace	Lecaye Olga	L'écote des loisirs - 1994
2	J BOT	93123203050	Le peuple des rennes	Bottero Pierre	Rageot - 2005
2	J LIN	93123203139	L'île du destin	Lindholm Megan	Pré aux clercs - 2004
2	J BOT I	93123203051	L'abominable docteur C&no	BOTTERO Pierre	RAGEOT EDETEUR - 2003
2	J STE a	93123203053	D'un monde à l'autre	Stewart Paul	Milan Jeunesse - 2005
2	J BOT un	93123203049	Harry Potter et la coupe de Feu	Bottero Pierre	Rageot - 2004
2	J ROW co	93123201442	Harry Potter et le Ordre du Phénix	Rowling J.K.	Gaillmard - 2000
2	J ROW h5	93123202354	Max adore jouer	Rowling J.K.	Gaillmard - 2003
2	J SAJ ma	93123201332	La chasse à l'ogre	Saint Mars Dominique de	Calligram - 1989
2	J STE ch	93123203095	La grotte du dragon	Stewart Paul	Milan Jeunesse - 2005
2	J STE gr	93123203094		Stewart Paul	Milan Jeunesse - 2005

Fds	Cote	N° Inventaire	Titre	Auteur	Édition	Px achat
0		93123206202	Wakou N° 280 : Embarque pour l'espace			
0		93123206890	Picou N° 280 : Embarque pour l'espace			
0		93123204931	J'apprends à lire N° 280 : Embarque pour l'espace			
0		93123205185	J'apprends à lire N° 280 : Embarque pour l'espace			
0		93123205150	J'apprends à lire N° 280 : Embarque pour l'espace			
0		93123206837	J'apprends à lire N° 280 : Embarque pour l'espace			
0		93123206736	J'apprends à lire N° 280 : Embarque pour l'espace			
0		93123204693	J'apprends à lire N° 280 : Embarque pour l'espace			
0		93123206628	Moi je lis N° 280 : Embarque pour l'espace			
0		93123209734	Moi je lis N° 280 : Embarque pour l'espace			
0		93123206845	Moi je lis N° 280 : Embarque pour l'espace			
0		93123206889	Moi je lis N° 280 : Embarque pour l'espace			
0		93123207126	Moi je lis N° 280 : Embarque pour l'espace			
0		93123207487	Moi je lis N° 280 : Embarque pour l'espace			
0		93123207783	Moi je lis N° 280 : Embarque pour l'espace			
0		93123207842	Moi je lis N° 280 : Embarque pour l'espace			
0		93123208076	Moi je lis N° 280 : Embarque pour l'espace			
0		93123208220	Moi je lis N° 280 : Embarque pour l'espace			
0		93123206803	Wakou N° 280 : Embarque pour l'espace			
0		93123207562	Wakou N° 280 : Embarque pour l'espace			
0		93123206927	J'apprends à lire N° 280 : Embarque pour l'espace			
0		93123207485	J'apprends à lire N° 280 : Embarque pour l'espace			
0		93123207605	J'apprends à lire N° 280 : Embarque pour l'espace			
0		93123207806	J'apprends à lire N° 280 : Embarque pour l'espace			
0		93123207839	J'apprends à lire N° 280 : Embarque pour l'espace			
0		93123207985	J'apprends à lire N° 280 : Embarque pour l'espace			
0		93123208222	J'apprends à lire N° 280 : Embarque pour l'espace			
0		93123207835	Picou N° 280 : Embarque pour l'espace			
0		93123208455	Picou N° 280 : Embarque pour l'espace			
0		93123209779	Wakou N° 280 : Embarque pour l'espace			

0		93123208900	Wakou N° 280 : Embarque pour l'espace			
0		93123208938	Wakou N° 280 : Embarque pour l'espace			
0		93123209112	Wakou N° 280 : Embarque pour l'espace			
0		93123209274	Wakou N° 280 : Embarque pour l'espace			
0		93123209260	Wakou N° 280 : Embarque pour l'espace			
0		93123208444	Moi je lis N° 280 : Embarque pour l'espace			
0		93123208448	Moi je lis N° 280 : Embarque pour l'espace			
0		93123208728	Moi je lis N° 280 : Embarque pour l'espace			
0		93123208933	Moi je lis N° 280 : Embarque pour l'espace			
0		93123209281	Moi je lis N° 280 : Embarque pour l'espace			
0		93123208452	J'apprends à lire N° 280 : Embarque pour l'espace			
0		93123209722	J'apprends à lire N° 280 : Embarque pour l'espace			
0		93123208783	J'apprends à lire N° 280 : Embarque pour l'espace			
0		93123208932	J'apprends à lire N° 280 : Embarque pour l'espace			
0		93123208940	J'apprends à lire N° 280 : Embarque pour l'espace			
0		93123208001	J'apprends à lire N° 280 : Embarque pour l'espace			
0		93123208239	J'apprends à lire N° 280 : Embarque pour l'espace			
0		93123207805	J'apprends à lire. N° 120. La valise à histoires. (Août 2009).		AOÛT 2009	
1	613.2 RO	93123201914	La mal bouffe	Rosnay Stélie de	Franco Loisirs - 1979	
1	795 ROU	93123202016	La roue de la fortune	Morin Christian	Perrin - 1991	
1	800 303	93123202019	Inconnu à cette adresse : Lecture entre les lettres	Becker Jean-Louis	Hachette - 2002	
1	808 882	93123202032	La puça à l'oreille	Duneton Claude	Franco Loisirs - 1978	
1	840.8 AM	93123202655	Ça se dit, ça s'écrit, ça se chante	Amond Marcel	Christian Pirel Éditeur - 2000	
1	B 791.4	93123202527	Ingrid Bergman : Ma vie	Bergman Ingrid	Fayard - 1980	
1	B 793.3	93123202542	En revenant sur mes pas : Souvenirs	Aspre Fred	F. Douin - 1950	
1	B 791.4	93123202004	Destins d'étoiles - Volume I	Mittorand Frédéric	Fixot - 1991	
1	B 791.4	93123202005	Destins d'étoiles - Volume II	Mittorand Frédéric		
1	B 791.4	93123202007	Destins d'étoiles - Volume IV	Mittorand Frédéric	Fixot - 1992	
1	B 792 GR	93123202554	70 ans sur les planches	Grey Denise	Pion - 1988	
1	B 792 VI	93123202530	Jean Vilar	Simon Alfred	Éditions la Manufacture - 1991	
1	B 910.4	93123200993	Passagers du silence	Verdier Fabienne	Albin Michel - 2003	
1	B 910.62	93123202017	Seule au fond du gouffre	Le Guen Véronique	Arthur - 1989	
1	P RIT MU	93123201714	Le mur dans le miroir : suivi de Isména.	Ritosa Yann's	Galimard - 1973	

DÉLIBÉRATIONS

Bibliothèque Grenade

DATE: 24/02/2012 | PAGE: 3

1	R LAM	93123202300	Etrangers dans la nuit	Lambron Marc	la Grand Evre du mois - 2001
1	R STE	93123203294	An nom du coeur	Steel Dantele	France Loisirs - 1998
1	R HIArd	93123202330	De Marquette à Vera Cruz	Mathieussent Brice	Christian Bourgois - 2004
1	R MIC	93123200505	La nuit blanche de Saint-Petersbourg	Michel	La Grand Evre du mois - 2000
1	R MIC d	93123200503	Le dernier sultan	Dal Castillo Michel	Presses pocket - 1993
1	R AJA an	93123200007	L'angoisse du roi Salomon	Ajar Emile	Majouré de France - 1979
1	R AJA vi	93123200008	La Ya devant soi	Ajar Emile	Mercure de France - 1976
1	R ALL r	93123200002	Retour à Cayro	Alison Dorothy	Belfond - 1998
1	R AME m	93123200038	La Maitresse de Brecht	Amelto Jacques-Pierre	Albin Michel - 2003
1	R ANG a	93123200012	Les autres	Angot Christina	Fayard - 1999
1	R AUS f	93123200042	Haison et sentiments	Austen Jane	France Loisirs - 1998
1	R AVE o	93123200043	Coeur En Poche (le)	Aventin Christina	Mercure De France - 1988
1	R BAL e	93123200050	Empire du soleil	BaFard James Graham	France Loisirs - 1988
1	R BAR d	93123200088	Les Dames à la Licorne	Barjavel René	Presses de la cité - 1982
1	R BAR Jo	93123202430	Lettres de Londres	Barnes Julian	Denoel - 1995
1	R Bil. n	93123200126	Mes nuits sont plus belles que vos jours	Biletoux Raphaële	la Grand Evre du mois - 1888
1	R BOI cv	93123200137	Cécile, la poison	Boissard Janine	Fayard - 1984
1	R BOR r	93123200185	Le roi en son moulin	Bordes Gilbert	Robert Laffont - 1990
1	R BOU o	93123200189	La Chambre des dames	Bourin Jeanne	Table ronde - 1970
1	R BOU o	93123200185	Les compagnons d'étrémité	Bourin Jeanne	France Loisirs - 1992
1	R BOU g	93123200171	La ginchiteuse : roman	Bouvard Philippe	A. Michel - 1990
1	R BOU p	93123200854	Les Pérégrines	Bourin Jeanne	France Loisirs - 1990
1	R BOY a	93123200172	Un Anglaise Sous Les Tropiques	Boyd William	Belfond - 1984
1	R CAR a	93123200207	L'ainiste	Carr Caleb	France Loisirs - 1995
1	R CAR a	93123200211	Les années sauvages	Carrière Jean	Robert Laffont - 1980
1	R CAR no	93123200203	L'acteur	Casadio Anne	France Loisirs - 1974
1	R CAU f	93123200242	(Les) Jfies du maître de chal : roman	Cauët Jacqueline	Belfond - 1997
1	R CHA a	93123200229	Allée Du Roi (I)	Chandernagor Francois	Julliard 1981
1	R CHA p	93123200316	La Petite aux lounesols	Châlelet Noëlle	France-Empire - 1989
1	R CLE v	93123201157	La valse inachevée	Clément Catherine	France Loisirs - 1995
1	R COL m	93123200302	Le mariage d'Amanda	Colgan Jenny	France Loisirs - 2001
1	R COM d	93123200310	Les diamants de la gué loine	Combascot Pierre	Laffont - 2003
1	R CUE di	93123202830	Dialogues avec mon jardinier	Cueco Henri	Ed. du Seuil - 2004

10

Bibliothèque Grenade

DATE: 24/02/2012 | PAGE: 4

1	R DEL J	93123200349	John Fenfor	Découf Didier	Éditions du Seuil - 1977
1	R DEM t	93123200383	Il est temps, courons vers l'horizon	Demel Michèle	J.-C. Lattès - 1980
1	R DES lo	93123200374	Louison dans la douceur perdue : Roman	Deschamps Fanny	Albin Michel - 1989
1	R DOC b	93123200378	Billy Bahgate	Doctorow Edgar Lawrence	France Loisirs - 1991
1	R DUM I	93123200400	La femme au collier de velours	Dumas Alexandre	EJL - 1995
1	R EST sa	93123200411	Le sacrifice des temps	Estébe Michel	EJL - 1995
1	R FAN in	93123200418	Mon chien stupide	Fante John	C. Bourgois - 2002
1	R FOW p	93123200438	Psychovide	Fowler Christopher	Éditions J'ai Lu
1	R FRE h	93123200013	Hanna et ses filles	Fredriksson Marianne	Ramsay - 1999
1	R FRI pe	93123201653	La peau de bison : les terres de l'infini	Friton-Roche Roger	Cercle du nouveau livre - 1971
1	R FRI va	93123201652	La vallée sans hommes : Les terres de l'infini	Friton-Roche Roger	Cercle du nouveau livre - 1973
1	R GAR a	93123200481	L'Amour aux temps du choléra : roman	García Márquez Gabriel	B. Grasset - 1987
1	R GAR p	93123201162	Pocahontas, la princesse indienne	Garnett David	Ed. du Rocher - 1995
1	R GEN m	93123200472	Mérelle de la rose	Genet Jean	L'Arbore - 1993
1	R GRA a	93123200504	Les Amants du belvédère	Grayson Emily	Albin Michel - 2000
1	R GRA or	93123202337	L'orgie, la neige	Grainville Patrick	Seuil - 1990
1	R GUI na	93123201125	Nataïa	Gulgabodel Liliano	France Loisirs - cop. 1983
1	R HAL q	93123200523	Queen : Racines	Haley Ann	Pion - 1994
1	R HEL it	93123200539	La Nuit singulière : roman	Hélias Pierre Jakéz	Ed. de Falols - 1990
1	R JAM wa	93123201872	Washington Square	James Henri	Denoel - 1953
1	R JAP I	93123201148	Un long dimanche de fiançailles	Japrisot Sébastien	Le Grand Livre du mois
1	R JEU vi	93123200699	Vallée de la soie (Ia) - Tome 1	Jevry Michel	France Loisirs - 08.1999
1	R KEA ba	93123203999	Un beau mariage	Keane Moly	Éditions de la Seine - 1998
1	R KLO pa	93123201688	Paris vampire : Dracula Père et Fils	Klotz Claude	France Loisirs - 1974
1	R KOE J	93123200623	Jeunesse, JEUNESSE	Wolfgang Koeppe	Bibliothèque allemande P.O.L Hachette - 1979
1	R KUÏ I	93123200833	L'Inconscience légèreté de l'étre	Kundera Milan	Gallimard - 1987
1	R LAB po	93123202209	Le petit garçon	Labro Philippe	Gallimard - 1990
1	R LAB q	93123200824	Quinze ans	Labro Philippe	Gallimard - 2002
1	R LAI c	93123200838	Comme Une Image	Laine Pascal	Stock - 1997
1	R LAI p	93123200837	Les Petites égarées	Lainé Pascal	Ramsay - Denoel - 1988
1	R LAW a	93123200650	L'Amant de Lady Chatterley	Lawrence David Herbert	France Loisirs - 1986
1	R LAY e	93123200649	L'étreinte du passé	Layton Clara	France Loisirs - 2002
1	R LE Jac	93123203784	Jacques le croquant	Lo Roy Eugène	Librairie générale française - 1988

1	R LEC o	93123200854	Etoilé errante	La Clézio J.M.G.	Galimard - 1992
1	R LEC q	93123200853	La Quarantaine : roman	La Clézio Jean-Marie Gustave	Galimard - 1995
1	R LEC r	93123200846	La Rondo : et autres faits divers	La Clézio Jean-Marie Gustave	Galimard - 1990
1	R LEC t	93123200847	Le Liseur de Panama : roman	Le Cœur John	Ed. du Seuil - 1998
1	R LEE a	93123200888	Alice Oke : roman	Loë Vernon	Ed. Ombres - 1991
1	R LES m	93123201683	Les mystères du Grand Opéra	Lespès Léo	Éditions Franco-Empire - 1980
1	R LOR lu	93123206898	Luce de printemps	Lord Belle Dao	A. Michel - 1983
1	R MAA pé	93123201209	Le Pègre de Baldassero	Maalouf Amin	Grasset et Fasquelle - 2000
1	R MAG pé	93123202888	Périples d'un cachalot	Magnan Pierre	Galimard - 1995
1	R MAR p	93123200698	A première vue	Da la Mafe Waller	Ombres - 1990
1	R MAR s	93123200700	Silence, on ment	Martin-Chauffier Gilles	Grasset & Fasquelle - 2003
1	R MGR v	93123200880	Volsin exquis (un)	McGregor Elizabeth	Ed. de la Seine - 1997
1	R MIC a	93123200720	L'Appel des engoulements	Michelot Claude	R. Laffont - 1990
1	R MIC a	93123200716	J'ai choisi la terre	Michelot Claude	Robert Laffont - 1981
1	R MIC g	93123200724	Le grand élan : roman	Michelot Claude	Ed. de la Seine - 1991
1	R MIC l	93123200508	L'Impératrice des étoiles	Michel, Prince de Grèce	Pion - 1998
1	R MIC p	93123200723	[Les] Promesses du ciel et de la terre : roman.	Michelot Claude	Ed. de la Seine - 1990
1	R MIC p	93123200728	Pour un arpent de terre : roman	Michelot Claude	Ed. de la Seine - 1991
1	R MIC r	93123200726	Le Fou de Malcorne	Miquel Pierre	Belford - 1990
1	R MIS lu	93123202877	Le fumiste des notes	Mishima Yukio	Galimard - 1985
1	R MOD c	93123200729	Un cirque passe	Modiano Patrick	France loisirs - 1993
1	R MOD f	93123200728	Fleurs de ruine	Modiano Patrick	Éditions du Seuil - 1991
1	R MOD r	93123201123	Rue des bouées obscures	Modiano Patrick	France loisirs - 1979
1	R MON ni	93123200731	Madame Roman	Monnier Thyde	France loisirs - 1998
1	R MOU be	93123200743	Un Si Bel Orage	Moustiers Pierre	Albin Michel - 1991
1	R MOU p	93123200740	Dé La Part De La Princesse Marie	Moured Kenze	Robert Laffont - 1997
1	R NAV r	93123200746	Hôtel Sixx : roman	Navarro Yves	A. Michel - 1989
1	R NYS a	93123200754	Des Arbres dans la tête	Nyssen Hubert	Grasset - 1982
1	R OND p	93123200765	Païen anglais (Le)	Ondaatje Michael	Éditions De L'olivier - 1993
1	R ORM ca	93123200769	Castmir mène la grande vie	Ormesson Jean d'	France loisirs - 1997
1	R ORS e	93123200765	L'Exposition coloniale : roman	Orsenna Erik	France loisirs - 1989
1	R PAS a	93123200781	Ashantikas : Roman	Pasteur Jérôme	Flxot - 1994

1	R PER c	93123200784	Comme Une Fourmi Cavalère	Perret Michèle	Grasset & Fasquelle - 1980
1	R PER s	93123200797	Seigneur, ayez pitié de moi ! : nouvelles	Perutz Leo	Albin Michel - 1988
1	R PER v	93123200701	La vie mode d'emploi	Perec Georges	Hachette - 1982
1	R PEY b	93123200810	Le beau monde	Peyramaure Michel	France Loisirs - 1994
1	R PEY ba	93123202449	Le bal de Versailles	Peyramaure Michel	R. Laffont - 2004
1	R PEY c	93123200802	Les citadelles ardennes	Peyramaure Michel	Robert Laffont - 1978
1	R PEY d	93123200807	Les demoiselles des écoles : roman	Peyramaure Michel	France loisirs - 1995
1	R PEY f	93123200808	Les flammes du paradis	Peyramaure Michel	Pocket - 1993
1	R PEY f	93123200798	Les fils de forge	Peyramaure Michel	Robert Laffont - 1978
1	R PEY o	93123200809	(L')orange de Noël	Peyramaure Michel	Pocket - 1996
1	R PIL r	93123200816	Retour en Écosse	Pilcher Rosamunde	Presses de la Cité - 1988
1	R PIL s	93123200814	September	Pilcher Rosamunde	P. belfond - 1982
1	R RAC p	93123200857	Pieuvre Jérusalem	Rachet Guy	La Pré-aux-Clercs - 1991
1	R REN do	93123200845	Demoiselle D'annonceur (la)	Rendell Ruth	Calmann - Lévy - 1991
1	R REN e	93123202885	L'enfant perdue	Renault Mary	Librairie générale française - 2004
1	R REN j	93123202886	Les jeux funéraires	Renault Mary	Librairie générale française - 2004
1	R REN jo	93123204468	Le journal d'Asia	Rendell Ruth	Calmann-Lévy - 1994
1	R RIH f	93123200851	La favorite	Rihot Catherine	Galimard - 1982
1	R ROM o	93123200885	Ouverture à cœur	Romay Jacqueline de	France loisirs - 1991
1	R ROS s	93123200868	Service des urgences	Rose Marcia	France loisirs - 1997
1	R ROU g	93123200874	La Gare de Wynnaco	Roussseau François-Olivier	Grasset - 1988
1	R ROY a	93123200877	Adieu ma mère, adieu mon cœur	Roy Jules	Albin Michel - 1993
1	R SIN fi	93123201236	Le livre de saphir	Sinoué Gilbert	Denoël - 1998
1	R SOL p	93123200930	Le Pavillon des cancéreux	Sojensitvne Alexandro	France Loisirs - 1977
1	R STE f	93123200939	Le fantôme	Steel Dan'ette	France loisirs - 1988
1	R STE ml	93123204494	Miracle	Steel Dan'ette	Presses de la Cité - 2007
1	R STI h	93123200947	L'homme sans postérité	Stiller Adalbert	Éditions Phébus - 1978
1	R SVE c	93123200958	La conscience de Zeno	Svevo Italo	Galimard - 1999
1	R SYL (o)	93123202399	Tolnou : pays d'Amberl	Sylvia Antônia	France Loisirs - 1981
1	R TOU ro	93123202881	Le roi des Aulnes	Touvier Michel	France Loisirs - 1998
1	R VAL o	93123200988	L'Enfant	Valès Jules	Librairie générale française - 1985
1	R VAR v	93123200993	Un village pourtant si tranquille	Varel Brigitte	France loisirs - 1996
1	R VAR y	93123200991	Les yeux de Manon	Varel Brigitte	France Loisirs - 1998
1	R VER c	93123200996	Captaina Conan	Vercel Roger	Albin Michel - 1993

DÉLIBÉRATIONS

Bibliothèque Grenade

DATE: 24/02/2012 PAGE: 7

1	R VER m	93123200999	Mayrig : récit	Vernault Henri	France loisirs - 1991
1	R VIA c	93123201000	J'ai cracher sur vos tombes	Vian Boris	France loisirs - 1989
1	R VIG a	93123201001	Arcandier (L')	Vigner Alain	Jel fu - 1993
1	R VIN b	93123201004	La Biebauda	Vincenot Henri	France loisirs - 1979
1	R VIN pa	93123201746	Le pape des escargols	Vincenot Henri	Denofé - 1972
1	R VIN r	93123201003	Récits des friches et des bois : inédits (1930-1942)	Vincenot Henri	Éditions Anna Carrière - 1997
1	R VLA c	93123201011	Le collectionneur de Venise	Vlady Marina	Fayard - 1990
1	R VON f	93123201012	Les fenêtres murées	Vona Alexandra	Actes Sud - 1995
1	R WAS b3	93123201015	Mon bien-aimé est à moi	Wassmo Herbjörg	Gala éd. - 1984
1	R WAS It	93123201017	Les Émons vides	Wassmo Herbjörg	Gala éd. - 1994
1	R WAS V2	93123201018	Les Vivants aussi	Wassmo Herbjörg	Gala éd. - 1994
1	R WIJ d	93123201020	La Dreisine	Wijkmark Carl-Hennrig	Actes Sud - 1988
1	R WOL t	93123201022	Triulations de Tiffany Trott (Les)	Wolff Isabel	France Loisirs - 2000
1	R YOU el	93123201742	Ahixia ou Je Trêve du Valn Combat - Le coup de grâce	Yourcenar Marguerite	Gaïmard - 1971
1	R YOU m6	93123201031	Mémoires d'Adrien - L'œuvre au noir	Yourcenar Marguerite	Le Grand livre du mois - 1974
1	RP ORI	93123200901	Turbulences	Créclion Michael	Pocket - 1998
1	RP DAL	93123200340	L'Année du Dragon : roman	Daley Robert	A. Michel - 1982
1	RP MAC	93123201130	Demiel réfugié	MacDonald Patricia	Le Grand livre du mois - 2001
1	RP MAG	93123200685	Les secrets du Lavolette : histoires	Magnon Pierre	Denofé - 1991
1	RP MAR	93123200699	La mort en embuscade	Marsh Ngalo	10/18 - 1996
1	RP ORI	93123200764	Le Tueur est parmi nous	Oriol Laurence	France loisirs - 1983
1	RP PAR	93123200778	En mémoire de Mary	Parsons Julie	France loisirs - 1999
1	RP ROU	93123200876	Les bourgeois de Minerva	Rouy Maryse	France Loisirs - 1999
1	RP AMI b	93123201055	Le boucher des Hurus	Ampia Jean	Gaïmard - 2001
1	RP AMI n	93123201056	Noces du souffre	Ampia Jean	Gaïmard - 1984
1	RP COA f	93123201221	Des Feux sous la cendre	Coalmeur Jean-François	France Loisirs - 1994
1	RP DEA b	93123201030	Bonne collecteur ; le désosseur	Djaver Jeffery	Calmann-Lévy - 2000
1	RP DOY c	93123202878	Le chien des Baskerville	Doyle Conan	Livre de poche - 1980
1	RP GEO n	93123203490	Un nid de mensonges	George Elizabeth	Presses de la Cité - 2003
1	RP GRI m	93123200510	Les mois qui tuent	Grimes Martha	Presses de la Cité - 1995
1	RP HIG r	93123201244	Ripley entre deux eaux	Higsmith Patricia	Calmann-Lévy - 1992
1	RP JAM m	93123202282	Meurtres en blouse blanche	James P.D.	Fayard - 1988
1	RP JAM m	93123202283	Le meurtrière	James P.D.	Mazarine - 1988

Bibliothèque Grenade

DATE: 24/02/2012 PAGE: 8

1	RP MAC a	93123201073	L'affaire Wychary	Macdonald Ross	Ed. 10-18 - 1997
1	RP MAN m	93123201172	Veuillez cataloguer ce document		
1	RP PAI p	93123201076	Je jolgnard et la poisson	Pailet Marc	10-18 - 1995
1	RP PET c	93123201079	Le Capuchon du moine	Peters Ellis	Christian Bourgois - 1989
1	RP PET p	93123201080	Histoire aux yeux pâles	Gunn Kirsty	10-18 - 1999
1	RP REN n	93123200839	Noces de feu	Rendell Ruth	France loisirs - 1998
1	RP UPF m	93123201085	Mort d'un trimardeur	Upfield Arthur	UGE 10-18 - 1993
1	RP VAN m	93123201089	Le Monastère hanté	Gulik Robert van	Union générale d'éditions - 1984
1	RP VAN m	93123201088	Le mystère du labyrinth	Van Gulik Robert	Union générale d'éditions - 1985
1	RP VAN p	93123201087	Le Paravent de laque : Les Débuts du Juge TI	Van Gulik Robert	Union Générale d'Édition - 1984
1	RP VAN s	93123201086	Le Singe et le Égre	VAN GULIK Robert	Union Générale d'Édition - 1988
1	T CON mo	93123201389	Le monde perdu	Conan Doyle Arthur	Ed. Jel fu - 2001
2		93123200931	Wapiti N° 120 : La valise à histoires		Milan Presse
2		93123204761	Histoires pour les petits N° 120 : La valise à histoires		Milan Jeunesse
2		93123205137	Pomme d'Api N° 120 : La valise à histoires		Bayard Jeunesse
2		93123205161	Histoires pour les petits N° 120 : La valise à histoires		Milan Jeunesse
2		93123206161	Histoires pour les petits N° 120 : La valise à histoires		Milan Jeunesse
2		93123206928	Histoires pour les petits N° 120 : La valise à histoires		Milan Jeunesse
2		93123208737	Histoires pour les petits N° 120 : La valise à histoires		Milan Jeunesse
2		93123208782	Pomme d'Api N° 120 : La valise à histoires		Bayard Jeunesse
2		93123209118	Pomme d'Api N° 120 : La valise à histoires		Bayard Jeunesse
2		93123209270	Pomme d'Api N° 120 : La valise à histoires		Bayard Jeunesse
2		93123209282	Wapiti N° 120 : La valise à histoires		Milan Presse
2		93123209278	Histoires pour les petits N° 120 : La valise à histoires		Milan Jeunesse
2		93123208246	Histoires pour les petits N° 120 : La valise à histoires		Milan Jeunesse
2		93123209488	Pomme d'Api N° 120 : La valise à histoires		Bayard Jeunesse
2		93123210173	Pomme d'Api N° 120 : La valise à histoires		Bayard Jeunesse
2	E LEB to	93123203846	Toupi-histoires, j'aimo l'école	Lebano Stéphane	Presses event
10		93123207891	Pomme d'Api N° 120 : La valise à histoires		Bayard Jeunesse

10		93123208785	Marion N° 120 : La valise à histoires		Milan presse
10	R SIM e	03123200924	Les silences de Dieu	Sinoué Gilbert	Afoln Michel - 2003
10	SF SIM e	93123201097	L'échiquier du mal - Tome I	Simmons Dan	Denoël - 1992
10	SF SIM e	93123201098	L'échiquier du mal - Tome II	Simmons Dan	Denoël - 1992

Milan ybbat

Fds	Code	N° Inventaire	Titre	Auteur	Edition	Px achat
1	R LOT a	93123200670	Azyadé	Lou Pierre	Jules Tardier	